
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mardi 30 octobre 2012, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Luc Broch, M^{me} Natacha Buffet, M. Mathias Buschbeck, M^{mes} Marie Gobits, Sandra Golay, M. Claude Jeanneret, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Martine Sumi.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 19 octobre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 30 octobre et mercredi 31 octobre 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Plus de sécurité dans nos rues: développons une vidéosurveillance responsable» (P-267 A/B)¹.

Suite du débat

M. Carlos Medeiros (MCG). Une fois de plus, nous voilà en plein débat de société! Tout à l'heure, en écoutant certains intervenants des rangs d'en face – notamment M. Gauthier – je me suis demandé dans quel monde et dans quelle ville ils vivent. En tout cas, pas dans les mêmes que moi!

Je veux bien croire M. Gauthier, quand il dit que les caméras de surveillance ne sont pas une recette miracle; cependant, elles s'intègrent dans un dispositif de sécurité beaucoup plus large au niveau cantonal. En effet, cette problématique dépasse de loin les frontières de la seule Ville de Genève. Nous devons avoir une police de proximité – des «îlotiers», comme on les appelle – mais également une nouvelle prison, car celle de Champ-Dollon est malheureusement surpeuplée. Un humaniste comme M. Gauthier en conviendra certainement: un établissement pénitentiaire qui fonctionne à double ou à triple régime par rapport à ses capacités réelles n'est pas une bonne chose pour les détenus eux-mêmes, quels que soient les délits qu'ils ont commis.

Par conséquent, je répète que les caméras de surveillance doivent faire partie d'un dispositif de sécurité beaucoup plus large. Il faut cesser de défendre des positions dogmatiques qui ne sont, finalement, que le reflet d'une certaine époque

¹ Rapports, 2307. Suite du débat, 2358.

et qui rappellent la Genève d'il y a vingt ans. Nous ne sommes plus dans cette logique-là.

Aujourd'hui, il y a des gens qui commettent des délits dans nos rues et le tourisme s'en ressent. Le président de la Société des hôteliers genevois disait d'ailleurs – je m'en souviens très bien – que les mois de juillet et d'août étaient catastrophiques pour un certain type de tourisme dont Genève a bien besoin, car son économie florissante en dépend. Or, ces touristes-là ne viennent plus, car ils ne reconnaissent plus la Genève d'il y a quelques années.

Que ce soit au niveau cantonal ou communal, le Mouvement citoyens genevois a toujours souhaité aborder le problème de la sécurité selon une approche large. Nous voulons qu'il y ait des agents de la police municipale (APM) sur le terrain, mais les caméras font aussi partie de ce dispositif de sécurité, notamment au niveau des incivilités. Il y a trois jours encore, des abribus flambaient dans le quartier des Eaux-Vives! Ce sont là des actes gratuits, ne venez pas me dire qu'ils sont motivés par un quelconque objectif politique! Il y a des gens qui circulent dans nos rues et qui mettent le feu aux abribus sans aucune raison!

Bien sûr, on me servira tout un tas de théories sur une certaine jeunesse un peu déboussolée, car elle n'a pas eu les mêmes chances ni la même éducation que d'autres... Eh bien, moi aussi, je suis né dans un quartier défavorisé! Je viens du centre-ville de Lisbonne, Mesdames et Messieurs, d'un quartier très dur où les habitants avaient de la peine avec les fins de mois. Pour ma part, je suis d'une classe moyenne qui n'avait pas ce genre de problèmes, mais j'en ai été un témoin direct. Or, lorsque je retourne dans mon pays d'origine, je constate que ces personnes s'en sont bien sorties dans la vie, sans passer par la prison ni avoir de problèmes avec la police. Cela prouve bien que ce n'est pas parce que l'on naît dans un milieu défavorisé que l'on verse forcément dans la criminalité.

Même si elles ne sont pas une recette miracle, les caméras de surveillance doivent faire partie d'un large dispositif de sécurité. Actuellement, nos aînés, nos femmes et nos enfants ne peuvent plus se balader dans certains quartiers de cette ville, car ils n'y sont plus en sécurité. Ce n'est pas de la démagogie, c'est la réalité! Tout le monde en parle, aussi bien à droite qu'à gauche! Nous connaissons tous quelqu'un qui s'est fait voler son téléphone portable ou son portefeuille. Le problème est réel!

J'étais à Londres, il n'y a pas longtemps, et il y a là-bas de quoi se poser des questions de société. On y voit carrément des voitures sillonner les rues avec des caméras rotatives à 360 degrés. C'est presque Big Brother! Est-ce une telle société que le Mouvement citoyens genevois envisage pour l'avenir? Non, nous ne voulons pas en arriver là. Il est vrai qu'il était assez troublant – et même effrayant – de voir ces petites voitures filmer à 360 degrés les rues londoniennes.

Cependant, on ne peut pas prétendre que les caméras de surveillance sont inutiles, sous prétexte que des études spécialisées et des criminalistes ne jugent pas ce dispositif valable. C'est faux! Il est valable! Il s'inscrit dans une conception large de la sécurité et doit être considéré comme élément d'un système beaucoup plus complexe que la simple caméra posée à un coin de rue.

Monsieur le président, vous direz aux représentants des rangs d'en face qu'ils doivent arrêter de faire preuve de dogmatisme. Nous ne sommes pas dans une société de Bisounours où tout le monde est gentil!

De plus, certains intervenants ont dit tout à l'heure que les caméras de surveillance étaient une atteinte à la liberté individuelle garantie par la Constitution. Mais en quoi est-il problématique d'être filmé, quand on se balade tranquillement dans la rue? Peut-être les gens des bancs d'en face sont-ils des chauds lapins qui ont plein d'amants et de maîtresses à cacher, ou pire... (*Exclamations.*) Pour ma part, je me sens tranquille quand je circule dans la rue et sur le domaine public, même si une caméra me filme. D'ailleurs, on sait bien que les enregistrements vidéo ne sont conservés que vingt-quatre heures au maximum.

Bref, cela ne me pose aucun problème! Mais vous qui siégez en face de moi, Mesdames et Messieurs, je vous conseille de vous cacher et de ne pas vous balader avec vos maîtresses et vos amants!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je m'étonne toujours de l'angélisme de l'Alternative, dans ces débats sur la sécurité de nos concitoyens. Certes, on peut s'en tenir au dogmatisme et se voiler la face en prétendant qu'il n'y a pas de problèmes, mais ce n'est pas ainsi que l'on ira de l'avant!

Certains ont dit que la vidéosurveillance n'était pas efficace, pseudo-études à l'appui. Il est clair que ce n'est pas la panacée, mais il est incontestable que cela aide quand même! Nous ne résoudrons pas toute la problématique de la sécurité à Genève avec des caméras, mais nous pouvons améliorer la situation actuelle par ce moyen. Il est donc dommage de s'en priver – à moins que ceux qui refusent toute vidéosurveillance ne soient prêts à tripler ou à quadrupler les effectifs de police pour quadriller la ville! Mais cela m'étonnerait... Quand nous le proposerons, ils refuseront, comme d'habitude!

Je regrette que la gauche n'accepte à aucun moment de prendre conscience qu'il y a un véritable problème d'insécurité dans les sociétés actuelles – à Genève comme en bien d'autres lieux, malheureusement. Notre municipalité doit apporter sa pierre à l'édifice sécuritaire. Nous renforcerons donc la police municipale, tout en espérant que l'Etat fera de même avec la police cantonale.

J'en reviens à présent au débat sur les caméras de surveillance qui nous occupe ce soir. Tout à l'heure, le rapporteur de majorité, M. Gauthier, a affirmé que ce

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

dispositif était totalement inefficace. Bien que je laisse en général mes collègues se charger de cette problématique, je suis tombé par hasard sur un communiqué de la police fort intéressant à cet égard. J'en ai une copie ici, que je mets à la disposition de qui le souhaite. Il date du 30 août 2012, c'est donc assez récent! Chers collègues, voulez-vous que je vous lise ce texte intitulé «Interpellé quarante-huit heures après les faits grâce à la vidéo»?

Des voix. Oui!

M. Daniel Sormani. «Un homme, né en 1990 – je ne dirai pas son origine – sans domicile fixe, a été appréhendé pour vol et pour infractions à la loi sur les étrangers. Lundi en début de soirée, la centrale de police avisait les patrouilles via les ondes qu'un passager venait de se faire voler son sac, alors qu'il se trouvait dans un train en gare de Genève. Les policiers ont pris contact avec le lésé, qui a expliqué qu'il se trouvait assis dans le train et qu'il avait déposé son sac sur le siège devant lui. Un inconnu se trouvant sur le quai de gare a frappé à la fenêtre à sa hauteur – technique bien connue, mais on tombe souvent dans le panneau. Le plaignant a regardé à l'extérieur pour voir ce qu'il en était et, lorsqu'il s'est retourné, son bien avait disparu. Au vu de ces informations, les films des caméras de surveillance ont été visionnés.»

Incroyable! Ils ont été visionnés! (*Exclamations.*) Laissez-moi parler! Monsieur Gauthier, je n'ai rien dit du tout quand vous aviez la parole! Je vous ai religieusement écouté! Je poursuis ma lecture: «Lors de l'étude des images, deux équipes de deux personnes qui montaient sur le quai ont été repérées. Par la suite, tous ces individus se sont dirigés ensemble vers la sortie Montbrillant et l'un d'eux tenait le sac de la victime. A l'étude des images, le voleur a été reconnu comme étant le prévenu.» Les auteurs du délit ont évidemment été arrêtés grâce à la vidéo, ne vous en déplaise, Mesdames et Messieurs de la gauche! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai l'impression que cette discussion ressemble à nos débats sur l'économie, où l'on a, d'un côté, ceux qui veulent que la Ville investisse en période de crise et, de l'autre, ceux qui affirment que cela ne sert à rien et ne fait qu'augmenter la dette publique. Ici, deux visions différentes de la problématique sécuritaire s'affrontent, dont une qui – à mon avis – ne se justifie pas.

La pétition P-267 demande simplement au Conseil administratif d'étudier le sujet. Elle n'est ni chiffrée, ni quantifiée, son objectif est de contribuer à la recherche d'une solution face à la situation actuelle absolument désastreuse – il

suffit d'ouvrir le journal pour s'en convaincre – de la sécurité à Genève. Le fond du problème, c'est que ni le Canton ni la Ville n'acceptent de poser le bon diagnostic: Genève connaît actuellement un taux de criminalité tel que les forces de police, aussi bien cantonales que municipales, ne parviennent plus à remplir la mission qui leur est propre, à savoir garantir la sécurité de la population.

Investiguer du côté des caméras de surveillance est un complément à la recherche d'une solution. Il y en a certainement d'autres, mais je ne vois pas pourquoi nous nous priverions d'étudier la problématique de manière approfondie, afin de déterminer où installer des caméras de surveillance et comment les utiliser.

Je conviens que ce n'est pas la panacée, nous sommes tous d'accord sur ce point. La vidéosurveillance implique l'engagement de sommes importantes, notamment pour payer le personnel chargé de surveiller les images, mais elle n'en demeure pas moins une amélioration que nous pouvons apporter pour résoudre les problèmes d'insécurité à Genève à tous les niveaux. J'ai d'ailleurs entendu dire que le procureur général, en cas de délit sur le territoire genevois, commence d'abord par demander si une caméra de surveillance était installée sur les lieux, car les images peuvent évidemment livrer des informations très intéressantes.

Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre votera le renvoi de la pétition P-267 au Conseil administratif, afin qu'il étudie la question et nous soumette une proposition qui nous permettra d'aller de l'avant. Je le répète une fois encore: je partage l'avis de ceux pour qui la vidéosurveillance n'est pas la panacée, mais elle n'est pas non plus inutile. Il faut tenir compte de cela, à l'heure où Genève subit une criminalité massive sans avoir les moyens de véritablement y faire face pour assurer la sécurité de sa population.

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Les Verts remercient le rapporteur de majorité pour la qualité de son rapport. Malgré les éclairages supplémentaires apportés par le rapporteur de minorité – que nous remercions également – nous voterons le classement de la pétition P-267.

Les Verts et l'Alternative ne font pas preuve d'angélisme et ne suivent pas d'idéologies, quand il s'agit de la sécurité de la population genevoise. Il suffit de constater la sévérité des peines infligées par le magistrat de gauche au sein du pouvoir judiciaire pour en avoir la preuve. Vous transmettez cette remarque aux gens des bancs d'en face, Monsieur le président. Nos magistrats sont extrêmement sévères, quand il s'agit de juger les criminels. (*Remarque de M. Medeiros.*) Demandez les statistiques, Monsieur Medeiros! La lutte contre la criminalité est prioritaire pour tous les élus. Créer des clivages à ce propos là où il n'y en a pas, c'est faire du marketing politique – évidemment, c'est utile en période électorale!

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

L'enjeu du débat sur la pétition P-267 consiste à savoir si la Ville doit investir des moyens financiers et des ressources humaines pour examiner le bien-fondé de la vidéosurveillance. Au vu des auditions effectuées par la commission des pétitions, force est de constater que ce n'est pas un moyen primordial pour protéger la population et diminuer la criminalité. Ce n'est qu'un dispositif accessoire, et nous nous accordons tous à dire que son efficacité repose sur des conditions très précises.

La sécurité et la protection de la population ne peuvent être renforcées que par une gestion plus appropriée des ressources humaines au niveau de la police, notamment par une révision de ses horaires, par la formation continue des agents et par une meilleure coordination des interventions à l'échelon communal et cantonal. Penser que la population sera physiquement protégée et les délinquants dissuadés de commettre un crime grâce à l'installation de la vidéosurveillance, c'est faire preuve d'une vision trop optimiste. En tant que criminologue, je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs: s'il existait un moyen technique pour réduire la criminalité, cela se saurait!

Qu'a fait la commission des pétitions? Contrairement à ce qui a été dit par nos collègues du Parti démocrate-chrétien, elle n'a pas recouru aux études françaises en matière de sécurité urbaine. Vous transmettrez cette rectification à qui de droit, Monsieur le président, ainsi qu'au flamboyant représentant du Mouvement citoyens genevois qui s'est exprimé tout à l'heure. Nous nous en sommes tenus à la problématique genevoise et nous avons auditionné le procureur général de Genève, ainsi que le chef du Service de la police cantonale chargé des études stratégiques à Genève! La seule frontière que nous ayons franchie est celle du Canton de Vaud, en auditionnant le directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICDP) de Lausanne.

Ces professionnels de la sécurité s'accordent tous à dire que la vidéosurveillance est efficace dans les espaces fermés, et non pas sur le domaine public. A titre d'exemple, le procureur général mentionne que la vidéosurveillance dans les postes de police protège les policiers dans l'exercice de leurs fonctions contre les plaintes injustifiées pour mauvais traitements.

J'insiste sur le fait que la commission n'a pas auditionné d'obscurs employés de services de sécurité privés dont on ne connaît pas bien l'activité, mais des spécialistes de l'action sur le terrain, qui sont quotidiennement confrontés à la criminalité et proposent des solutions concrètes. Or, il ressort de ces auditions que la résolution d'enquêtes et la condamnation des criminels et délinquants ne reposent pas prioritairement sur un renforcement de la vidéosurveillance.

A quelques semaines du vote du budget 2013, les Verts choisissent, en classant la pétition P-267, de consacrer les moyens financiers et les ressources humaines de la Ville de Genève au renforcement de la police municipale. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Tout d'abord, Monsieur le président, vous rappellerez à M. Gauthier que j'ai participé avec lui à la visite du centre de vidéo-protection de Nîmes. Pourtant, je n'en ai visiblement pas du tout tiré les mêmes conclusions! Nous avons été reçus par le responsable du service concerné, le responsable de la police et le maire, qui nous ont expliqué comment fonctionnait le dispositif mis en place dans leur ville. Or, les statistiques sont très claires: Nîmes a enregistré une diminution de la criminalité de 50% depuis son installation.

En outre, le système de vidéosurveillance ne sert pas qu'à prévenir la criminalité; il peut aussi éclairer les causes d'un accident. Ce fut le cas à Nîmes lors d'inondations – un problème qui ne concerne pas Genève, mais nous pourrions avoir besoin de ces caméras pour déterminer les causes d'un incendie, par exemple.

J'aimerais encore apporter une précision supplémentaire. Je crois qu'il y a, dans cette enceinte, de nombreux amateurs de sport qui assistent régulièrement à des matches de football. Or, pour tous les matches nationaux ou internationaux et dans tous les stades – celui de la Praille, en l'occurrence – la vidéosurveillance est imposée par la FIFA (Fédération internationale de Football Association) et par la ligue; elle est assurée par des professionnels – des «spotters» – postés derrière des écrans... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs des rangs d'en face, vous seriez bien aimables de me laisser finir mon explication! Ces personnes parviennent à filmer les auteurs d'incivilités dans les stades, afin que l'on puisse les arrêter ensuite.

Il peut en aller de même sur le domaine public. C'est d'autant plus vrai que la vidéosurveillance se fait maintenant par fibre optique, comme nous en avons eu la démonstration à Nîmes. Grâce à cette technologie, une caméra peut capter jusqu'à la marque d'un paquet de cigarettes posé sur une table, à une distance de 300 ou 400 m. Quant aux professionnels qui assurent la vidéosurveillance à Nîmes, si leur travail était aussi pénible et difficile que le prétend M. Gauthier, ils ne travailleraient pas fidèlement depuis six ans dans le service concerné!

Cette visite a démontré que nous sommes dans une situation un peu aberrante: auparavant, c'était les Français qui venaient prendre exemple sur l'ordre et la propreté de la Suisse; maintenant, c'est le contraire! C'est nous, les Suisses, qui sommes obligés d'aller prendre des leçons de sécurité en France et d'étudier les moyens grâce auxquels nos voisins parviennent à diminuer la criminalité!

Par ailleurs, en ce qui me concerne, je n'ai rien à me reprocher et cela ne me dérange pas du tout d'être filmé dans la rue. La vidéosurveillance à Genève, à mes yeux, ne vise pas spécialement les 400 personnes que nous ne pouvons pas renvoyer dans leur pays... La petite criminalité peut aussi être le fait de gens bien de chez nous! Je pense notamment à certains étudiants genevois qui, le week-end, brûlent des poubelles et mettent le feu à des scooters par simple plaisir. Ces personnes seront forcément arrêtées par la police, si nous installons des caméras

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

sur le domaine public. D'ailleurs, quand on se sait filmé, on évite en général de commettre des incivilités.

Il est donc clair que le Mouvement citoyens genevois souhaite entrer en matière sur cette problématique et qu'il votera le renvoi de la pétition P-267 au Conseil administratif. J'insiste néanmoins sur la nécessité de la synergie avec l'Etat qu'implique la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance. Il s'agira notamment de déterminer qui travaillera derrière les écrans – des fonctionnaires de police ou des spécialistes assermentés? – et combien de temps les enregistrements vidéo devront être conservés.

Evidemment, la protection de la vie privée impose que toute image d'appartement soit floutée – je n'ai pas envie d'être filmé chez moi par une caméra! Sur ce plan-là aussi, le centre de vidéoprotection de Nîmes utilise des techniques que j'ai trouvées très adéquates. Bref, nous avons du pain sur la planche! Genève a pris beaucoup de retard en matière de caméras de surveillance, mais il en existe quand même quelques-unes sur notre territoire. A ce que je sais, l'une d'elles a permis de retrouver les auteurs de certains délits commis à l'horloge fleurie. Les petites incivilités comme celles-là, qui mettent tout le monde en colère, pourraient facilement être prévenues grâce à un dispositif de vidéosurveillance efficace.

Le président. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg... (*Exclamations.*)

M. Pascal Holenweg (S). Les cris de plaisir que j'entends à l'annonce de mon nom me ravissent... Je commencerai par faire un premier rappel. En réalité, la pétition P-267 dont nous débattons ici est une initiative qui a foiré! Ce n'est pas un projet sérieux, rationnel et pragmatique, mais un texte qui reflète les derniers feux de la campagne électorale de l'année passée. Au départ, il devait être présenté sous la forme d'une initiative mais, la récolte des signatures ayant échoué, ses auteurs l'ont transformé en pétition. Voilà comment la pétition P-267 est arrivée au Conseil municipal, une année plus tard... Sa motivation électorale principale ayant disparu, c'est sa motivation résiduelle qui fait l'objet du débat de ce soir.

J'aimerais maintenant faire un deuxième rappel, en me référant à l'exemple de Lucerne déjà mentionné tout à l'heure. Selon la presse – je n'ai pas plus que d'autres cherché l'information à la source municipale lucernoise – l'exécutif de la Ville de Lucerne veut démonter les caméras de surveillance installées sur la place de la gare car, expérience faite, elles n'ont permis aucune amélioration de la sécurité dans le périmètre où on les avait placées. En outre, il s'avère que les enregistrements filmés sont un matériel insuffisant pour servir de preuve dans le cadre de poursuites judiciaires.

Quoi qu'il en soit, l'objectif principal – à savoir la prévention – n'a pas été atteint, puisque l'installation des caméras de surveillance n'a pas réduit les incivilités et la délinquance sur la place de la gare de Lucerne. Telle est la raison pour laquelle la municipalité lucernoise elle-même propose maintenant de les démanteler. L'exercice aura au moins eu cet avantage d'illustrer, par la preuve sur le terrain, l'inefficacité d'un tel dispositif en termes de prévention. Cela ne signifie pas qu'il soit complètement inefficace selon tous les critères, mais simplement que l'argument préventif n'a pas de sens.

Il y a trois motivations possibles à l'installation de caméras de surveillance. Je viens de dire que la première – soit la prévention – ne correspond en fait à rien, comme l'expérience l'a montré. La deuxième est de nature répressive, puisque ces caméras peuvent éventuellement permettre – mais dans des cas très rares – l'arrestation plus rapide des auteurs de délits.

La troisième motivation est d'ordre psychologique. Elle est particulièrement perverse, car il s'agit d'instiller un sentiment illusoire de sécurité au sein de la population, c'est-à-dire de faire croire au bon peuple qu'il est mieux protégé quand il est filmé. Or, de toute évidence – des chiffres assez crédibles en témoignent – tel n'est pas le cas. Le nombre des caméras de surveillance en ville de Genève a été multiplié par vingt en dix ans; avez-vous l'impression, Mesdames et Messieurs, que la délinquance a diminué proportionnellement? Au contraire, l'augmentation des incivilités et des délits et l'augmentation du nombre de caméras de surveillance sont deux phénomènes parallèles! Cela suffit à démontrer l'inefficacité de ce dispositif en termes de prévention.

Les caméras de surveillance filment toute la population et non pas uniquement les délinquants, évidemment. Les images filmées ne sont utilisées qu'une fois un délit commis; par conséquent, elles n'empêchent pas l'acte lui-même. Elles permettent éventuellement de retrouver plus rapidement ses coupables, comme je viens de le dire, à savoir de surpeupler Champ-Dollon et d'insister de manière d'autant plus pressante sur la nécessité de construire une nouvelle prison... que l'on remplira encore plus vite! Le processus est sans fin!

En installant des caméras partout, on aura au moins relancé le commerce de matériel vidéo – mais on n'aura pas fait un pas de plus en termes de prévention ni de répression! On aura seulement essayé de faire croire à la population qu'elle est mieux protégée parce qu'elle est davantage filmée. La personne qui se fait arracher son sac est certainement bien contente que le coupable soit retrouvé – il n'empêche que le délit a été commis. Le filmage n'a donc rien empêché! Je le répète: à Genève, le nombre de caméras de surveillance et le nombre des incivilités augmentent de manière parallèle; cela montre bien qu'un tel dispositif n'a pas d'incidence sur la sécurité réelle.

En revanche, il influence la sécurité ressentie par les gens. Telle était, sans doute, la motivation de l'initiative foireuse lancée par le Parti démocrate-chrétien.

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Il ne s'agissait pas d'améliorer la sécurité réelle, mais de poser le parti politique qui lançait l'initiative comme soucieux de la sécurité de la population – quitte à faire un projet dont les auteurs eux-mêmes savaient bien qu'il n'aurait aucun impact dans la réalité. L'objectif de cette initiative n'était donc pas d'améliorer la situation sur le plan sécuritaire, mais de présenter le Parti démocrate-chrétien et son candidat au Conseil administratif comme particulièrement soucieux de la sécurité de la population.

La date indiquée sur l'ex-initiative devenue pétition est très instructive: le dernier délai de dépôt fixé au 11 avril 2011 correspond juste au moment de l'élection du Conseil administratif. Nous avons donc affaire ici à un texte électoraliste. J'espère que les caméras de surveillance qui filment nos débats permettent à la population de vérifier avec quel plaisir nous en débattons depuis la fin de l'après-midi! Et ce n'est pas fini car, par la suite, si les caméras sont installées, nous reviendrons encore sur la problématique de la vidéosurveillance pour en constater l'inefficacité. Si elles ne sont pas efficaces, on nous soumettra d'autres projets d'installation de caméras dans les six à douze mois – ou plus probablement dans les dix-huit mois, soit juste avant les prochaines élections municipales... L'exercice est sans fin, comme pour la construction des prisons!

Cela rassure – pour un temps – la population. «Il y a des caméras, souriez, vous êtes filmés! Petit Frère vous regarde...» Car ici, on n'est pas au pays de Big Brother, mais dans la ville de Little Brother. «Vous pouvez continuer à vaquer à vos occupations, la municipalité se soucie de votre sécurité!» Voilà le message que certains voudraient lancer à la population. En réalité, la vidéosurveillance ne changera rien à la sécurité des citoyens ni à la délinquance – tant au niveau du nombre des délits commis qu'au niveau des méthodes.

On se sera contenté d'illustrer le fait que, entre les proclamations préélectorales et les décisions rationnelles responsables, pragmatiques et vérifiées sur la base d'expériences, il y a un fossé que le temps séparant les élections de nos débats ne permet pas de combler. L'installation des caméras aura fait plaisir aux pétitionnaires, sans rien changer à la situation actuelle. Nous aurons passé deux heures de plus à parler de la nature de la délinquance à Genève, sans apporter la moindre réponse crédible aux questions qui se posent.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je fais tout de suite une petite mise au point pour celles et ceux qui ne me connaissent pas – dont un collègue né dans les bas-fonds d'une capitale européenne... Du côté des Bisounours, je crois que j'aurais deux ou trois choses à lui apprendre. Ce n'est pas pour me vanter, mais j'ai passé onze années de ma vie sur les champs de bataille d'Europe, dans des conditions de sécurité extrêmement précaires. Par conséquent, lorsque j'évoque les problèmes d'insécurité, je sais de quoi je parle! Je m'y connais, en matière d'armes à feu et

de dangers! C'est pour cela que je reste zen en toutes circonstances – ce qui n'est pas le cas de tout le monde, ici...

Mais revenons-en au débat qui nous occupe ce soir. J'ai entendu un membre de cette honorable assemblée dire que nous ne sommes qu'un parlement de milice et que nous n'avons donc pas le temps de creuser les sujets avec toute la pertinence requise. Or, c'est justement parce que nous sommes un parlement de milice dénué d'omniscience que nous avons auditionné des spécialistes des questions d'insécurité – lesquels ne sont pas de dangereux gauchistes comme mes camarades, n'est-ce pas?

A mon souvenir, le procureur général n'est pas membre du Parti du travail, mais plutôt d'un parti appelé «libéral-radical»... L'ancien conseiller administratif et actuel conseiller d'Etat en charge de la sécurité, que nous avons également entendu, me semble appartenir au même parti... On le voit, ce sont des Bisounours et de dangereux gauchistes! Et puis, nous avons également auditionné un haut fonctionnaire de la police cantonale et un professeur d'université détenteur de la chaire de criminologie à Lausanne. Tous des gens qui ne savent absolument pas de quoi ils parlent, bien évidemment! Des *minus habens*!

Eh bien, chers amis de la droite, que cela vous plaise ou non, ces personnes nous ont démontré par A plus B que la vidéosurveillance dans un espace public ouvert est inefficace. Ce n'est pas moi qui le dis, mais quatre spécialistes: deux membres du Parti libéral-radical, un policier et un professeur d'université! Voilà la réalité! Cela n'a rien à voir avec les Bisounours, Monsieur Medeiros, dont je pourrai vous offrir une cassette, cela vous distraira...

J'aimerais rappeler une phrase citée en commission des pétitions par M. l'ex-conseiller administratif Maudet, car je la trouve très intéressante. Elle figure en page 6 de mon rapport de majorité, mais j'y reviens car il semble que nous n'y ayons pas tous lu les mêmes phrases... Citant Thomas Jefferson, président des Etats-Unis de 1801 à 1809, Pierre Maudet a dit: «Celui qui est prêt à sacrifier sa liberté pour sa sécurité ne mérite ni la sécurité ni la liberté.» Voilà qui sort de la bouche d'un dangereux gauchiste...

De plus, quelqu'un a prétendu tout à l'heure que la commission avait étudié la pétition P-267 de manière tout à fait superficielle. Nous y avons consacré cinq séances! Merci pour l'accusation de superficialité!

Au cours de ces cinq séances, nous avons appris deux choses. Premièrement, la vidéosurveillance dans des espaces fermés peut parfois être d'une certaine efficacité. Je pense notamment au cas des transports en commun, et je remercie Daniel Sormanni – vous lui transmettez, Monsieur le président – de nous en avoir fait la brillante démonstration. En effet, les caméras qu'il a évoquées lors de son intervention étaient placées dans une rame de trains des Chemins de fer fédéraux (CFF), et non pas dans la rue – c'est toute la différence!

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Telle est la raison pour laquelle nous voulons le classement de la pétition P-267, qui demande l'installation de caméras sur le domaine public ouvert. Tous les spécialistes nous disent que cela ne sert strictement à rien ou à très peu. Pour notre part, nous sommes objectifs – et non subjectifs et émotionnels, comme certains de nos amis des bancs d'en face – et nous reconnaissons que les caméras de surveillance sont susceptibles d'avoir un impact positif dans la résolution de certaines affaires, quand les enregistrements filmés peuvent servir d'éléments de preuve. C'est vrai!

Néanmoins, lesdits éléments de preuve doivent être exploités de manière très particulière. Or, le système implicitement proposé par la pétition P-267 ne permet justement pas ce type précis d'exploitation des images. C'est pour cela que nous voterons son classement. Il ne s'agit donc pas du tout de dogmatisme mais, au contraire, de pragmatisme!

Encore un détail signalé par le «dangereux gauchiste» chargé des études stratégiques à la police cantonale genevoise. C'est bien connu, il y a tous les jours des manifestants hystériques qui balancent des pavés dans les vitres des banques! Or, ce spécialiste nous a affirmé qu'un système de vidéosurveillance ne remplacerait jamais complètement une présence ou une intervention humaines.

Mesdames et Messieurs, 100 postes de travail, c'est 10 millions de francs. Combien de caméras pourra-t-on installer, en tenant compte du fait qu'il faut des gens derrière l'écran pour surveiller ce qu'elles filment? Ce parlement a déjà toutes les peines du monde à voter 25 postes d'APM supplémentaires par année! Et vous voulez que l'on rajoute des caméras de surveillance? Mais nous n'en avons même pas le premier sou! Du coup, il faudra couper dans les effectifs de la police! C'est complètement ridicule! (*Brouhaha.*)

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Par ailleurs, quand on installe un réseau de caméras destinées à mailler un périmètre bien déterminé, que se passe-t-il? Les délinquants ne sont pas des imbéciles, mais des êtres humains capables de s'adapter aux conditions qu'ils rencontrent... Par conséquent, ils se déplacent! Ils vont 100 mètres plus loin et les caméras ne les suivent plus...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Gauthier, vous avez utilisé les sept minutes de votre temps de parole.

M. Pierre Gauthier. J'ai presque terminé, Monsieur le président. J'ai pris quelques notes sur ce que je voulais dire et je finirai par là. Je pense que celles et

ceux qui font miroiter des solutions miracle aux yeux de la population sont, en quelque sorte, des faussaires. Et je pèse mes mots! Ils veulent leurrer les citoyens en proposant de fausses solutions à de vrais problèmes. Nous n'avons jamais nié qu'il y ait de vrais problèmes, mais ces solutions-là n'en sont pas, car elles s'avèrent inefficaces.

Le président. Il vous faut vraiment conclure, Monsieur Gauthier!

M. Pierre Gauthier. Je terminerai en vous remerciant de m'avoir écouté jusqu'au bout, Mesdames et Messieurs...

Le président. Merci. Je tiens à saluer à la tribune du public M. Roberto Baranzini, ancien constituant – on peut désormais l'appeler ainsi! (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, je tiens à remercier sincèrement M. Holenweg d'avoir souligné à quel point il est important, pour le Parti démocrate-chrétien, de servir la population et surtout de garantir son bien-être. Cela fait vraiment du bien d'entendre des propos aussi justes, de temps en temps...

Comme cela a déjà été dit à moult reprises, la vidéosurveillance n'est pas la panacée, j'en suis bien conscient. Je répète simplement qu'elle n'est qu'une mesure parmi tant d'autres pour tenter de juguler les incivilités et les problèmes de criminalité que Genève connaît tous les jours. Rappelons-nous que nous avons la responsabilité, voire l'obligation d'écouter la population et d'agir dans le sens qu'elle désire. Elle vit notre ville et nous sommes là pour réaliser ses souhaits, telle est notre seule et juste mission.

Il est vrai que la pétition P-267 était, à l'origine, une initiative municipale du Parti démocrate-chrétien. Nous avons atteint le nombre de signatures requis mais, malheureusement, beaucoup d'entre elles provenaient de personnes habitant hors du territoire de la Ville. Cela ne diminue en rien l'engouement véritable des citoyens de tout le canton qui ont signé notre initiative dans les rues de Genève!

Prenons l'exemple d'une commune comme Carouge, où la gauche règne en maître. Eh bien, elle a décidé de poser des caméras de surveillance dans ses rues... Où étiez-vous, chers amis de la gauche, au moment de protester contre cette initiative? Visiblement, vous n'étiez pas très présents... Carouge est donc une commune de gauche «pionnière» en la matière.

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Bien entendu, le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas que l'on installe des caméras dans tous les quartiers. Nous sommes soucieux de ne pas répéter les affres dénoncées par Orwell dans son roman *1984*. Ce que nous voulons, c'est un dispositif de vidéosurveillance aux points «chauds» de notre cité, afin de pouvoir identifier les fauteurs de troubles. Il est évident que nous ne pouvons pas rester les bras ballants à dénoncer les problèmes d'insécurité à Genève! Nous devons agir!

Cela doit se faire en concertation avec l'Etat, car il s'agit uniquement, pour la Ville, d'offrir un outil – à savoir un réseau de vidéosurveillance – destiné à la police cantonale. C'est celle-ci, et elle seule, qui peut assurer la bonne gestion du dispositif et transmettre à la justice les images nécessaires. La Ville n'en a pas la compétence légale. Notre seul devoir consiste donc à offrir l'infrastructure, de même que nous offrons des écoles au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. C'est exactement le même procédé!

Certains préopinants ont reconnu le bien-fondé de la vidéosurveillance dans des espaces fermés. Eh bien, prenons un cas qui ne date pas d'aujourd'hui. Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs: déjà lors de la campagne électorale précédente, on parlait du trafic de drogue dans les préaux d'école. Or, on pourrait bien les considérer comme des endroits plus ou moins clos. Y a-t-il un sanctuaire plus important à protéger qu'un préau? Notre futur est dans le préau! Nos enfants sont dans les préaux! (*Applaudissements.*) Je n'ai pas dit: «L'amour est dans le pré», car nous n'avons pas de prés...

Toujours est-il que j'estime important que nous prenions nos responsabilités vis-à-vis de nos enfants, mais aussi de l'ensemble de nos concitoyens. N'oublions pas le facteur humain! Ne nous abritons pas derrière des chiffres et des études! Nous devons répondre à la demande de la population. Pour ma part, je pense que notre système démocratique est suffisamment fort pour éviter toute dérive totalitaire. Le Parti démocrate-chrétien sera toujours là pour garantir ce droit fondamental qu'est la démocratie! Jamais nous ne nous égarerons dans un délire sécuritaire préjudiciable à la qualité de vie de la population et à notre démocratie.

Je vous enjoins donc, chers amis, de donner une chance à la pétition P-267. Laissons le Conseil administratif prendre langue avec le Conseil d'Etat et voyons quelles synergies établir et quelles forces réunir en vue d'atteindre un seul et même objectif: faire progresser Genève, pour reprendre un slogan que vous connaissez bien. Et n'oublions jamais que, pour y parvenir, chacun de nous devra laisser de côté tout dogmatisme.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Il est toujours amusant d'écouter le prêche du Parti démocrate-chrétien... Monsieur le président, vous transmettez à M. Pattaroni que je le remercie infiniment de nous avoir rappelé tout à l'heure les divers

types de catéchisme existants. Celui qu'il nous a attribué n'a jamais existé, mais j'en connais d'autres qui durent depuis 2000 ans... Quoi qu'il en soit, nous n'avons de leçons à recevoir de personne!

Pour en revenir à ce qui nous occupe ce soir, il est vrai qu'il y a des incivilités et de la petite délinquance à Genève. Mais il y a aussi une certaine presse qui ne sait plus quoi inventer pour mieux vendre! Dans notre ville privilégiée, les rédacteurs de certaines feuilles de chou qui se vendent mal essaient manifestement de s'emparer des problèmes de sécurité pour attirer des acheteurs. Aujourd'hui, on ne peut tout simplement plus ouvrir un journal sans tomber sur des articles en pleine page concernant l'insécurité!

Or, il s'agit là d'une seule catégorie d'insécurité, alors qu'il en existe plusieurs qui préoccupent toute la population. Le problème ne se limite pas à la peur d'être hypothétiquement agressé quand on se promène dans la rue, dans un parc ou dans un quartier «chaud», comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure. Il y a aussi l'insécurité de l'emploi due au taux de chômage très élevé, l'insécurité du logement qui fait que l'on n'arrive pas à trouver un toit, l'insécurité de la garde des enfants en raison du manque de places de crèche, la baisse des revenus...

Tous ces phénomènes participent de l'insécurité – et de l'insécurité réelle! Il est trop facile de cristalliser toute la problématique autour du simple concept de la sécurité sur le domaine public. Les différents types d'insécurité que je viens d'évoquer – y compris la petite délinquance – sont des symptômes et non la maladie elle-même! Ce sont les symptômes d'une société malade, notamment au niveau social.

Dans ce contexte, la vidéosurveillance est un leurre! Elle ne résout pas les problèmes! Nous savons tous que l'installation de caméras dans les rues ne donnera pas de travail à nos enfants, pas plus que cela ne nous permettra de trouver un logement. Par conséquent, ne confondons pas les choses importantes avec celles qui le sont moins, ni les arguments fondés avec ceux qui relèvent de l'électoralisme.

J'aimerais maintenant reprendre l'exemple de Londres, capitale d'un grand pays bien connu qui a fait certains choix politiques. Cette ville a donc décidé – entre autres – de poser 4 millions de caméras qui couvrent 40% de son territoire. Mais on oublie de nous préciser qu'une personne ne peut surveiller que six écrans à la fois. Par conséquent, pour suivre les images filmées par six caméras durant vingt-quatre heures, il faut quatre personnes. Multipliez par 4 millions, et vous verrez le coût que représente ce soi-disant outil censé aider à prévenir la délinquance!

Aujourd'hui, Londres et toutes les autres villes ayant expérimenté la vidéosurveillance savent parfaitement que ce système n'est pas efficace. Il y a des

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

effets de mode dans la problématique sécuritaire comme dans les autres domaines de la société... Or, Genève est une petite ville de province en retard sur tout le reste de la planète, qui n'a pas encore compris que la vidéosurveillance est une fausse solution pour résoudre les problèmes auxquels elle veut s'attaquer.

Pour notre part, nous voulons nous attaquer à l'insécurité qui préoccupe réellement la population et qui n'a rien à voir avec les possibles ennuis rencontrés par des passants à 4 h du matin dans les quartiers «chauds», comme certains les qualifient. Nous voulons contrer l'insécurité qui pèse sur les travailleurs, lesquels sont réellement très inquiets pour leur emploi et leur logement.

Mesdames et Messieurs, sachons raison garder. La pose de caméras de vidéosurveillance ne permettra pas de résoudre tous les problèmes, il n'y a pas de miracle! Cette solution n'en est donc pas une. Comme l'ont déjà dit certains de mes préopinants, la présence de personnes de terrain est la seule mesure dissuasive par laquelle nous puissions lutter contre les incivilités dans nos rues. En outre, elle est moins chère et plus efficace que l'installation de caméras partout!

Evidemment, je ne me fais pas d'illusions et j'imagine qu'il y a certains intérêts économiques à défendre, dans cette affaire... Mais ne confondons pas la défense de l'intérêt public avec celle des intérêts privés. Un certain nombre d'entreprises verraient sans doute d'un très bon œil que la Ville de Genève truffe ses espaces publics de caméras, mais c'est là une problématique différente dont nous devrions discuter une autre fois. Pour ma part, je continue à dire que, même si les caméras de surveillance étaient gratuites, il faudrait employer du personnel posté derrière les écrans pour analyser les images filmées. Sinon, le dispositif s'avérerait totalement inefficace!

Pour toutes ces raisons, chers collègues, suivez les recommandations de la commission et votez le classement de la pétition P-267! Nous venons d'en discuter pendant deux heures et demie, convenez avec moi que cela devient absurde! Nous ferions mieux de passer à des débats aux résultats un peu plus effectifs...

M. Pierre Rumo (EàG). Mesdames et Messieurs, j'étais membre de la commission des pétitions durant une bonne partie de ses travaux sur la pétition P-267. A ce titre, j'aimerais apporter une petite rectification aux propos de M. Gauthier: la commission en question ne s'est pas réunie cinq fois pour examiner cet objet, mais sept! Elle a donc eu largement le temps d'étudier la question en auditionnant plusieurs spécialistes que je n'énumérerai pas, mon collègue Gauthier s'en étant déjà chargé tout à l'heure.

Pour ma part, je rappelle que la Banque cantonale de Genève, notre chère BCGe – «chère», c'est le cas de le dire! – a organisé en hiver 2011-2012 un

meeting sur le thème de la vidéoprotection. J'adopte à dessein le terme employé à cette occasion – qui est également celui en vigueur à Nîmes – car le mot «vidéoprotection» passe mieux auprès de la population que le mot «vidéosurveillance».

Lors de ce meeting, la BCGe avait notamment invité M^{me} Valérie November, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique – le célèbre CNRS de France. Or que disait-elle? J'en reviens au cas de Londres, déjà longuement évoqué par ma collègue Salika Wenger. N'oublions pas que c'est sous l'impulsion de ce cher Tony Blair, leader du New Labour Party – un parti politique nettement à gauche – que Londres a décidé d'installer un nombre très important de caméras de surveillance. Je cite M^{me} November: «La ville de Londres est probablement la plus filmée d'Europe, avec 40% de son territoire sous regard électronique. Mais elle n'emploie pas moins de 500 systèmes d'exploitation différents, pas toujours compatibles entre eux.»

Cela démontre bien que, contrairement aux affirmations de certains, les résultats de ce système dans la capitale britannique ne sont pas toujours probants. Par ailleurs, un surveillant ne devrait pas suivre plus de cinq caméras pour pouvoir prêter une attention suffisante à chacune d'entre elles. L'Entente est-elle prête à engager le personnel nécessaire? J'en doute fortement, à l'heure où le budget municipal n'est voté qu'à grand-peine!

En outre, les contraintes techniques ne sont pas seules à éroder l'efficacité de la vidéosurveillance. Je cite encore une fois M^{me} November: «Les moyens humains ne doivent pas être négligés, car une caméra qui n'est pas régulièrement suivie par un surveillant perd de son utilité. Si des actes répréhensibles commis dans son champ de vision ne sont pas suivis d'effet, cela se saura rapidement. Sans une gestion efficace, un système de vidéoprotection voit vite son effet s'évaporer.» Il ne faut donc pas surestimer l'efficacité et l'importance d'un tel dispositif.

M. Jean-Philippe Haas a évoqué l'exemple de Nîmes, où l'on a enregistré une diminution de 50% des infractions après l'installation de caméras sur le domaine public. Cependant, il a oublié de préciser ce que les responsables nîmois, eux, ne cachent pas: cette mesure a entraîné un déplacement partiel de la criminalité vers le territoire des communes avoisinantes. On peut donc fortement douter de l'efficacité du système! Monsieur le président, vous transmettez à M. Haas ces quelques observations concernant la ville de Nîmes. Une fois de plus, nous voyons bien que la vidéosurveillance n'est pas la panacée!

En conclusion, je citerai encore M^{me} November: «Les caméras tendent cependant un piège à leurs promoteurs: en effet, sur le long terme, elles rassurent quelque peu, mais elles peuvent aussi entraîner une baisse de vigilance.» Comme l'a dit M^{me} Salika Wenger, nous estimons que rien ne remplacera les policiers sur

le terrain, auprès de la population. Ce système-là sera toujours beaucoup plus efficace que la vidéosurveillance, qui n'a démontré ni son efficacité ni son utilité.

M^{me} Patricia Richard (LR). Un proverbe dit qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. Nous en avons une belle démonstration ce soir!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains d'entre vous connaissent peut-être la différence entre le crime d'opportunité et le crime de préméditation. La vidéosurveillance peut prévenir le crime de préméditation – j'insiste sur cette distinction – à n'importe quel endroit public ou privé. Quant au crime d'opportunité, il est clair qu'il existera toujours, avec ou sans caméras.

J'ai entendu beaucoup d'hommes intervenir dans le débat de ce soir, tout comme la commission des pétitions a auditionné beaucoup d'hommes... Mais moi, je suis une femme et j'ai beau mesurer 1,80 m, il y a des soirs, quand je rentre à point d'heure d'une séance du Conseil municipal, où je suis bien contente d'avoir un spray au poivre non plus dans mon sac, mais à la main. Il y a toujours eu de l'insécurité à Genève. J'en sais quelque chose, puisque mon père a d'abord travaillé à la prison de Saint-Antoine, puis pendant trente ans à celle de Champ-Dollon, qui était déjà surpeuplée cinq ans après son ouverture.

La première chose que j'ai apprise, quand j'ai passé mon permis de conduire il y a vingt-trois ans, n'était pas de mettre ma ceinture de sécurité, mais de m'enfermer dans ma voiture! A l'époque, on ne parlait pas – ou très peu – de l'insécurité. Les journaux et la télévision n'en disaient pas un mot. Mais combien de femmes se sont-elles fait agresser à des feux rouges et sortir de force de leur bagnole? C'était déjà du *carjacking*. Pourtant, personne n'en parlait! A présent, tout le monde a un téléphone portable qui peut photographier et enregistrer; c'est pour cette raison que la presse a commencé à évoquer les problèmes d'insécurité.

Comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, j'ai un commerce. Il y a une année, j'y ai fait installer des caméras de surveillance à la demande de mes employées. Pourquoi? Parce que la pharmacie d'en face s'est fait braquer en pleine journée! Les voleurs ont mis un couteau sous la gorge d'une gamine de 16 ans qui était apprentie, laquelle a ensuite arrêté son apprentissage à cause du choc de cette attaque. Mes employées, des femmes adultes de plus de 40 ans, m'ont demandé d'installer des caméras de surveillance pour se sentir plus en sécurité. Je peux dire, d'expérience, qu'il y a de moins en moins de personnes qui entrent dans mon commerce en regardant le plafond au lieu des vitrines...

Certes, la vidéosurveillance n'est pas une solution miracle. A l'évidence, il est naïf de croire que tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil... Nous devrions vivre dans un monde parfait, mais tel n'est pas le cas. Il n'y a pas assez de policiers et la sécurité est devenue quasi inexistante, dans nos sociétés. En tant

que femme, le soir, dans un parking ou un endroit plein de gens pas forcément sobres ni dans un état correct, je suis rassurée de passer près des caméras de surveillance que je peux distinguer. C'est peut-être illusoire, mais je me dis qu'elles ont au moins un effet dissuasif.

A partir de là, à chacun de penser ce qu'il veut et de voir quelles solutions adopter. La pétition P-267 ne demande pas l'installation de caméras partout, ni de consacrer tout le budget de la Ville ou de l'Etat à la vidéosurveillance. Elle demande simplement que l'on mette des caméras à des endroits où l'on sait qu'elles peuvent être utiles, voire même sauver une ou plusieurs vies. Pensons à nos enfants, comme l'a si bien dit M. de Kalbermatten! A Genève, même les préaux ne sont pas sécurisés!

A chacun de faire son examen de conscience. Personnellement, je n'ai rien à me reprocher et le fait d'être filmée en permanence dans les endroits publics ne me pose aucun problème. Je préfère cent fois cela, plutôt que de me faire agresser! Libre à vous d'en penser ce que vous voudrez, Mesdames et Messieurs... (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (LR). Pour ma part, en ce qui concerne cette problématique, je crois qu'il faut savoir raison garder. La vidéosurveillance n'est qu'une simple technologie; elle existe déjà, elle est à notre portée et je la qualifierais d'indispensable. Certes, chaque fois qu'une nouvelle technologie est inventée, elle suscite l'inquiétude ou même la peur. Voyez la frilosité de la gauche, dont les représentants crient haro sur la vidéosurveillance, sous prétexte qu'elle risque de mettre en péril la liberté. Cette enceinte a beau être un lieu assez austère, cette idée me semble vraiment comique! Je trouve assez risible qu'Ensemble à gauche, parti d'obédience marxiste, ose nous parler de liberté!

Bref, je disais donc que toute nouvelle technologie engendre l'inquiétude, c'est normal. Quand le four à micro-ondes a été inventé, on craignait qu'il ne soit nuisible pour la santé. Si on remonte plus loin dans le temps, il en a été de même pour le téléphone: combien de gens ne se sont-ils pas élevés contre cette invention, sous prétexte qu'elle mettait en péril leur confort et leur liberté? Je rappelle la fameuse réplique du peintre Edgar Degas: «C'est ça, le téléphone? On vous sonne comme un domestique et vous accourez!» Aujourd'hui, qui songerait à blâmer le téléphone? Il est devenu un outil indispensable! Tout cela pour dire que l'on ne peut être ni pour ni contre la vidéosurveillance, qui n'est qu'une simple technologie. Le seul souci que l'on doit avoir, c'est de l'utiliser à bon escient.

En outre, il est absurde d'opposer la vidéosurveillance à la police de proximité, comme l'ont fait ce soir avec insistance les représentants d'Ensemble à gauche, car l'une et l'autre n'ont pas les mêmes fonctions. Je relève au passage

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

l'attitude contradictoire de ce parti, qui refuse toujours de voter l'augmentation des effectifs de la police municipale sous prétexte qu'une telle mesure n'est pas nécessaire. M^{me} Salika Wenger a même prétendu tout à l'heure que Genève n'avait pas vraiment de problème d'insécurité et que tout ce que nous dénonçons n'était qu'invention de la presse pour vendre ses feuilles de chou – mais ce sont parfois de bons journaux! Chaque fois que nous voulons plus d'agents de police, la gauche nous sert sa vision idyllique de la société et prétend qu'il vaut mieux engager des médiateurs culturels!

Certains prétendent que les caméras de surveillance ne servent qu'à donner à la population un sentiment de sécurité confortable, un simple ressenti. J'étais membre de la commission des pétitions lorsque nous avons visité le centre de vidéoprotection à Nîmes et ce n'est pas du tout à cette conclusion qu'arrivaient ses responsables! Les chiffres sont très clairs: c'était l'une des villes les plus dangereuses de France et l'installation de caméras – non seulement dans des espaces fermés, mais également dans les rues – a fait baisser drastiquement la violence.

Il s'agit donc de voir comment employer cette technologie avec discernement et sans excès; peut-être son utilisation abusive, à Londres, a-t-elle fini par ne plus avoir de sens. Il faut aussi réfléchir aux lieux les plus propices à l'installation de caméras de surveillance, ainsi qu'à la mise au point de règles garantissant des résultats optimaux. Il s'agit surtout d'éviter que cette technologie ne devienne intrusive et mette en danger le respect de la sphère privée. Mais la Suisse a des lois pour cela, et nous avons vu à Nîmes qu'il existait des techniques de floutage pour rendre impossible le filmage à l'intérieur des habitations.

Le Parti libéral-radical estime donc que la pétition P-267 est tout à fait pertinente et qu'elle doit être renvoyée au Conseil administratif.

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste aimerait dire à M^{me} Richard – vous lui transmettez, Monsieur le président – qu'elle a bien fait d'installer des caméras de surveillance dans sa boulangerie. Evidemment, quiconque a écouté avec attention et intérêt les propos notamment du rapporteur de majorité, M. Gauthier, aura compris que cette initiative échouée du Parti démocrate-chrétien n'est pas celle de la radicale pure et dure qu'était encore M^{me} Richard, à l'époque... Je la félicite donc d'avoir décidé d'utiliser dans son commerce la technologie que vient d'évoquer M^{me} Rouillet.

Néanmoins, je souligne ici que la situation de sa boulangerie bien fermée n'est pas du tout la même que celle de l'espace public ouvert des rues de Genève. Ce sont deux mondes très différents! A bien des égards, Madame Richard, votre boulangerie est certainement aussi sympathique que les rues de Genève, mais elle n'en demeure pas moins un espace fermé, qui plus est privé. Quelqu'un a parlé

des véhicules des transports publics, tout à l'heure: quoi de plus fermé qu'un bus? Dans ce genre de cas, il est vrai que la fonction dissuasive de la vidéosurveillance a fait ses preuves.

Mais j'en viens maintenant à ce torchon d'initiative transformée en pétition... (*Protestations.*) Si vous voulez, Mesdames et Messieurs de la droite, je peux aussi vous parler des enfants à la fin de mon intervention, pour essayer de vous émouvoir un peu... Je reprends: ce torchon d'initiative plus ou moins lamentablement transformée en pétition, en pleine période électorale pas tout à fait réussie pour ses auteurs, nous demande de mettre fin à l'insécurité dans les rues de Genève en mettant sur pied une vidéosurveillance efficace.

On en a eu la démonstration au cours du débat de ce soir: dans les espaces publics ouverts, un tel dispositif n'est pas efficace; il ne l'est que dans les espaces clos. Voilà pourquoi je pense que M^{me} Richard a bien fait d'installer des caméras dans sa boulangerie, alors que la pétition P-267, qui demande un contrôle partout et nulle part dans les rues de Genève, n'a aucun sens.

Nous pourrions bien sûr envisager cette mesure, si elle était peu onéreuse. En fin de compte, pourquoi ne pas faire un essai? Il est vrai que les garde-fous protégeant la sphère privée existent à Genève et sont forts dans toute la Suisse. Mais il se trouve que la vidéosurveillance coûte cher, c'est une réalité technologique, là aussi! Je prends l'exemple du Grand-Saconnex, commune que j'aime beaucoup et qui fut la première du canton à se lancer dans l'installation de caméras de type classique. Elle a consacré plus de 200 000 francs à l'acquisition de 80 caméras dont chacune coûtait environ 3000 francs. Quel fut l'impact de cette augmentation du budget d'investissement communal sur le budget de fonctionnement? Ce dernier a diminué. Pourquoi? Je vous le donne en mille: parce que cette commune n'a pas versé dans l'électoratisme et s'est contentée d'installer la vidéosurveillance dans des espaces clos et bien délimités – justement ceux où cette technologie est efficace.

Il y a quatre ans, le Canton de Genève a eu des vellétés analogues, lesquelles ont d'ailleurs donné lieu à des débats passionnés dans cette enceinte. Je me réfère ici à un crédit d'investissement pour la vidéosurveillance défendu alors – je l'avoue – par le socialiste Laurent Moutinot et que le Grand Conseil a évidemment voté. Là, il s'agissait d'installer huit caméras de surveillance sur le domaine public. Connaissez-vous le coût de chacune d'elles, Mesdames et Messieurs? 625 000 francs! Voilà ce que coûte ce genre de matériel dans la catégorie des espaces publics ouverts, qui correspond justement à celle dont il est question dans la pétition P-267.

Comme cela a déjà été dit, en matière de vidéosurveillance, il y a une corrélation obligatoire entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Pour assurer l'efficacité du dispositif de vidéosurveillance acquis sur son budget

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

d'investissement, le Canton a dû déboursier 2 millions de francs de frais de fonctionnement. Il fallait bien payer les personnes chargées de surveiller les images filmées par ces huit belles caméras... 2 millions de francs, c'est l'équivalent du salaire de 20 gendarmes! Eh oui!

Nous vivons dans un monde fini où les budgets sont tout aussi finis: ils ont un début et une fin et ils correspondent à une enveloppe bien précise. Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien le savent bien, puisqu'ils tentent chaque année de la réduire... Il y a donc un arbitrage à faire, où le coût et l'efficacité du dispositif envisagé entrent en ligne de compte. La vidéosurveillance dans les rues étant très onéreuse et inefficace, il faut y renoncer. La vidéosurveillance classique qui se pratique actuellement, dans les espaces fermés comme les bus et à l'intérieur de certains bâtiments municipaux où la Ville a déjà mis des caméras, est peu onéreuse et efficace. Restons-en là!

Après ce discours, si la droite arrive encore à nous accuser d'adopter une approche dogmatique du genre Bisounours, c'est qu'elle a manifestement un grave problème de compréhension des questions sécuritaires à Genève. (*Applaudissements.*)

M. Vincent Subilia (LR). Chers collègues, je serai très bref. Etant novice dans cette assemblée, j'écoute ce qui s'y dit avec le plus grand intérêt, tout en essayant de m'affranchir des clivages partisans qui la secouent parfois.

A la différence de mon préopinant, j'aimerais dire à M^{me} Richard que, si je la félicite à mon tour d'avoir installé des caméras dans sa boulangerie, j'aurais souhaité qu'il y en ait aussi sur la voie publique tout autour, au moins dans les environs immédiats. Moi aussi, j'ai la nostalgie de cette époque – que je n'ai d'ailleurs pas connue – où personne ne verrouillait sa porte et où tout le monde vivait dans un rapport de mutuelle confiance avec ses voisins. Mais chacun de nous reconnaîtra que les temps ont changé et qu'il faut maintenant adopter une vision des choses plus pragmatique.

A l'issue du débat de ce soir, je ferai deux constats plutôt réjouissants concernant les propos tenus sur les bancs de nos amis de la gauche. Premièrement, ils ont admis que les caméras pouvaient jouer un rôle en matière de lutte contre les incivilités. C'est évident! La peur du gendarme est un motif de dissuasion bien connu. De même, il faut reconnaître qu'une personne animée d'intentions dolosives réfrénera ses ardeurs, si elle se sait filmée. Comme d'autres l'ont dit avant moi – mais il vaut la peine de le répéter – la présence de caméras de surveillance ne constitue pas une fin en soi, mais un maillon de la chaîne sécuritaire.

Je passe à mon deuxième constat réjouissant: la gauche a manifesté tout à l'heure son souci de renforcer les effectifs de la police municipale. Plusieurs de

ses représentants ont parlé dans ce sens, à l'exception de M^{me} Wenger, dont le discours s'inscrivait dans une dynamique électoraliste – mais nous ne lui en tiendrons pas rigueur. Bref, j'en conclus que le renforcement des effectifs de police fait également partie des priorités de l'Alternative.

Sur la base de ce qui a été dit ce soir, il est évident que nous reconnaissons tous la détérioration des conditions de sécurité à Genève. Il serait donc inadéquat de balayer la vidéosurveillance d'un revers de main.

Personnellement, j'ai une interprétation plus nuancée que certains préopinants des auditions de la commission des pétitions relatées dans le rapport de majorité P-267 A, que j'ai lu avec attention. Les propos du conseiller d'Etat Pierre Maudet et du procureur général Olivier Jornot me semblent refléter une attitude nettement plus favorable à la vidéosurveillance que les orateurs de la gauche ont bien voulu le dire tout à l'heure; M. Jornot estime d'ailleurs qu'un tel dispositif peut être justifié dans certains périmètres particulièrement sensibles.

Il n'a jamais été question, pour les auteurs de l'initiative transformée en pétition, de quadriller la ville de Genève avec des caméras. En revanche, il me semble justifié d'en poser dans certains quartiers devenus infréquentables sous peine de brandir un spray au poivre, comme le disait M^{me} Richard tout à l'heure. La solution miracle n'existe pas, mais ce n'est pas une raison pour contester les solutions créatives envisagées! La population a des attentes parfaitement légitimes et elle s'adresse à nous pour y répondre. M. Holenweg aura beau arguer qu'il ne s'agit là que d'un sentiment de sécurité très subjectif, il doit être pris en compte.

Pour ce faire, je crois que les caméras de surveillance, même si elles ne constituent pas une solution miracle, peuvent offrir un complément intéressant au dispositif sécuritaire en général. La pétition P-267 mérite donc que nous nous penchions plus attentivement sur ce qu'elle demande.

M. Robert Pattaroni, rapporteur de minorité (DC). Je serai probablement le dernier intervenant sur cet objet. Si j'interviens en fin de débat, c'est pour rassurer ceux qui pensent que le Parti démocrate-chrétien a eu des malheurs avec sa fameuse initiative.

La réalité est simple. Il est vrai que notre initiative date de la dernière campagne électorale, où tous les partis ont d'ailleurs voulu se montrer à l'écoute de la population. Le problème de l'insécurité était donc bien mis en évidence à ce moment-là, et c'est ce qui nous a conduits à lancer notre initiative. Cependant, elle a démarré très tard et nous n'avons pas réussi à récolter le nombre de signatures requises dans le délai imparti. Mesdames et Messieurs, connaissez-vous un parti qui ait fait aboutir toutes ses initiatives et tous ses référendums – pour autant qu'il ait eu le courage d'en lancer? Moi pas! Je ne me rappelle aucun parti

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

qui n'ait recueilli que des succès – aussi bien à droite qu'à gauche, et même à l'extrême gauche.

Nous avons néanmoins récolté plus de 600 signatures, c'est-à-dire largement plus que les très nombreuses pétitions déposées auprès du Conseil municipal au cours de ces dernières années. A mes yeux, ce score légitime largement la demande exprimée dans la pétition P-267.

Ses opposants ont essayé de tirer des auditions en commission des conclusions qui vont très confortablement dans leur sens, mais il est facile d'analyser les propos tenus par les personnes auditionnées en fonction d'une orientation idéologique. Si l'on estime que la vidéosurveillance est une fausse solution, on interprétera toutes les phrases du procureur général ou du professeur de criminologie de manière à prouver qu'ils n'ont pas démontré l'utilité du dispositif. Quant à lui, M. Subilia a tout simplement lu les propos tenus – en français! – par le procureur, et il a constaté qu'ils étaient plus modérés que n'ont voulu le faire croire les orateurs de la gauche.

Je défie quiconque, dans cette salle, de me citer une étude réalisée à Genève sur les effets positifs, négatifs ou même fâcheux de la vidéosurveillance telle qu'elle est utilisée actuellement. Une telle étude n'existe tout simplement pas! Par conséquent, nous sommes en droit d'avoir des doutes quant à la prétendue inutilité du dispositif. Demain, quand le Conseil d'Etat, par la bouche de M. Maudet, interpellera les communes – notamment la Ville – pour savoir si elles sont d'accord de se joindre à l'étude très complète qu'il va entreprendre, que répondrons-nous? Si nous votons le classement de la pétition P-267 ce soir, le Conseil administratif aura beau vouloir collaborer avec le Conseil d'Etat, il ne pourra pas le faire. Et cela parce qu'une majorité du Conseil municipal considère que parler de vidéosurveillance est un véritable péché!

Cette attitude me rappelle celle des défenseurs des organismes génétiquement modifiés (OGM). Comme les OGM sont à leurs yeux la solution unique et scientifiquement prouvée, ils ne veulent pas que l'on étudie leurs possibles effets négatifs. Les opposants à la vidéosurveillance font preuve du même genre de blocage, mais de manière inversée. Eux aussi, ils adoptent une attitude idéologique pour empêcher l'étude approfondie des systèmes de vidéosurveillance. En bref, ils ne veulent même pas vérifier si la présence de caméras sur le domaine public présente des avantages ou des inconvénients, si cela coûte trop cher ou si l'on vaut la peine d'investir dans ce domaine.

Nous n'avons pas mené cet examen en commission des pétitions, car il faut savoir reconnaître avec modestie que les commissions du Conseil municipal font ce qu'elles peuvent et ne sont pas des lieux d'étude scientifique – heureusement, d'ailleurs, puisque nous n'en avons pas les compétences intellectuelles. Cela dit, j'aimerais tout de même inviter ceux qui n'ont pas su le faire au pré-

alable à lire attentivement le texte de la pétition P-267. Malheureusement pour eux, celle-ci ne demande pas de placer des caméras partout dans la rue! Faut-il rappeler qu'il s'agit simplement de mettre en place, sur le territoire de la Ville et en collaboration avec l'Etat, un système efficace de vidéosurveillance aux emplacements où la présence d'un tel équipement est jugée propre à contribuer à la sécurité?

Où lisez-vous que nous voulons mettre des caméras dans la rue, Mesdames et Messieurs de la gauche? Il est vrai que nous y songeons, mais cette pétition ne le mentionne pas textuellement. Elle constate tout bonnement que la vidéosurveillance peut être utile, comme l'ont d'ailleurs admis plusieurs représentants des Verts et des socialistes – je pense surtout aux jeunes conseillers municipaux qui ont des aptitudes scientifiques, tel M. Carasso.

Je l'ai déjà dit: il s'agit ici de voter un texte, pas un fantasme! Or, ce texte demande simplement d'étudier la problématique de la vidéosurveillance en vue d'implanter des caméras là où elles peuvent s'avérer efficaces, et pas ailleurs. Nous n'avons pas précisé d'emblée quels pourraient être les endroits concernés, car c'est l'étude qui le dira. Mesdames et Messieurs, je vous engage à voter en vous basant sur le texte de la pétition P-267. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au terme de ce débat et après l'analyse tout de même assez approfondie de la pétition P-267 en commission, le Conseil administratif fera évidemment droit à la décision majoritaire du Conseil municipal. J'ai néanmoins quelques commentaires à ajouter.

Il existe déjà une profusion de caméras sur le domaine public. J'en veux pour preuve celles qui se trouvent devant le Palais Eynard, ou encore celles de la rue Harry-Marc, à la pointe nord de la plaine de Plainpalais. Je cite les exemples qui me viennent à l'esprit, mais il y en a d'autres. Le magistrat que j'ai l'honneur de remplacer ad interim entendait mettre en place une véritable politique en matière de vidéosurveillance, pour mieux gérer les nombreuses caméras déjà existantes sur le domaine public, devant des bâtiments publics comme les musées, ou devant certaines ambassades. Je rappelle que ce dispositif a été installé par l'Etat. La réflexion menée à ce sujet par M. Pierre Maudet avait abouti à la velléité de créer un comité d'éthique en matière de vidéosurveillance, mais le Conseil municipal n'a pas voulu de cette démarche pourtant appropriée, selon moi. Evidemment, si la majorité du plénum décide ce soir de renvoyer la pétition P-267 au Conseil administratif, nous étudierons à nouveau cette problématique...

J'aimerais cependant relever certains travers de la vidéosurveillance, notamment pour répondre aux propos quelque peu doctrinaux et électoralistes de

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

M. Medeiros, quand il affirmait n'avoir rien à cacher. J'ai été, pendant près de trois ans, président de la commission judiciaire et de la police du Grand Conseil, qui a déjà étudié la question il y a presque dix ans. A cette occasion, nous avons visité le centre de communication de l'aéroport. Comme les autres commissaires, j'ai pu m'installer aux commandes de plusieurs caméras, grâce auxquelles il est possible de faire des photos que l'on imprime pour identifier un pickpocket, par exemple. Etant de nature curieuse, j'ai fouillé dans les tiroirs et j'ai constaté que certains surveillants s'amusaient à photographier sous les jupes des dames... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, le jour où c'est votre photo que vous trouverez sur internet, vous adopterez une attitude différente!

La vie privée de chacun doit être garantie. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de notre démocratie. Ceux qui ont des mots très durs pour les défenseurs des libertés publiques devraient aussi songer à ce genre de dérives. Si l'on est honnête dans sa démarche, on doit admettre cet état de fait. D'ailleurs, mêmes les publications scientifiques affirment que les surveillants de caméras finissent par devenir des voyeurs professionnels. Je ne suis pas le seul à le dire, ces conclusions ont été publiées officiellement. (*Brouhaha.*)

Le début de mon intervention visait à démontrer que mon prédécesseur M. Maudet avait raison de vouloir calibrer la vidéosurveillance. Nous devons établir des priorités pour que cet outil technologique soit, comme les autres, maîtrisé et maîtrisable par l'autorité publique. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir à ce sujet, Mesdames et Messieurs.

De plus, je vous signale que nous sommes à bout touchant dans l'établissement de nouvelles priorités quant à l'activité de la police municipale. Cela, c'est important! Le Conseil administratif a également voté 25 postes supplémentaires d'APM au budget 2013, projet qui sera soumis au Conseil municipal prochainement. Telles sont les priorités que nous entendons défendre car, à nos yeux, rien ne remplace la police municipale de proximité.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 35 oui contre 32 non (1 abstention).

4. Proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal (PR-983)¹.

Troisième débat

M. Carlos Medeiros (MCG). Il s'agit là, à nouveau, d'un objet qui concerne la sécurité. A première vue, les abris de protection civile (PC) ne sont pas concernés par cette problématique mais, en réalité, de graves problèmes d'insécurité se posent dans ce genre de locaux. Eh oui! J'affirme même que les caméras de surveillance y seraient les bienvenues!

Monsieur le président, vous transmettez en passant à M. Pagani que nous avons pris note de son constat: d'après lui, tous les surveillants de caméras et les agents de sécurité – j'ai eu l'honneur de travailler pour Securitas et je les connais bien – sont des voyeurs! Se rend-il compte qu'il vise 600 personnes, quand il dit cela? Voilà le grand défenseur des travailleurs qui attaque des gens qui essaient simplement de gagner leur vie!

En ce qui concerne la proposition PR-983 sur l'ouverture d'un deuxième abri PC, une fois de plus, le Conseil administratif nous sert les mêmes histoires: l'hiver approche, beaucoup de gens ont besoin d'un abri d'urgence... Mais qu'on l'admette ou pas, il s'agit toujours de la même catégorie de personnes, à savoir les Roms. Ce sont eux qui squattent les abris PC aujourd'hui, ils ont même formé des clans, qui empêchent d'autres personnes nécessiteuses d'y accéder!

Le Mouvement citoyens genevois persiste à dire que les Roms doivent régler leurs problèmes dans leurs pays d'origine. Nous ne jetons pas l'opprobre sur eux du fait qu'ils connaissent des difficultés, mais la Suisse a déjà donné assez d'argent pour les aider. Je tiens à rappeler que, quand la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie sont entrées dans la Communauté européenne, on nous a un peu forcé la main et la Confédération a fini par verser 1 milliard de francs pour développer les programmes de soutien à ces populations dans leurs pays d'origine.

Je le répète, le Mouvement citoyens genevois n'est pas d'accord de continuer à créer des appels d'air qui attirent les gens malheureux chez nous. Plus nous le ferons, plus ils seront nombreux. Cet après-midi encore, j'en ai vu qui voulaient – soi-disant – laver les vitres des voitures près de Rive. La misère humaine a un prix, mais nous ne sommes pas disposés à le payer pour toute la planète – même avec un enrobage de bonnes intentions et de charité mal placée!

¹ Proposition, 1960.

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

M^{me} Vera Figurek (EàG). J'avais demandé la parole en croyant que nous mènerions un véritable troisième débat, mais je m'aperçois qu'il a en fait été demandé par le Mouvement citoyens genevois et que tous les autres partis – ou presque – voteront l'excellent projet du Conseil administratif. L'hiver approche et un deuxième abri PC est nécessaire. Sans m'attarder davantage, je demande au Conseil municipal de voter la délibération de la proposition PR-983.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 50 oui contre 15 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012, sur le centre de coût 500756 «Service Social»: natures comptables du groupe 30 et «Frais de surveillance et de vestiaire».

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Je félicite les parents Olivier et Bianca Fiumelli pour la naissance de la petite Adèle. (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la projet de délibération du 6 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Carlos Medeiros, Olivier Tauxe, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et M^{me} Salika Wenger: Modification de l'article 5 du règlement du Conseil municipal: «Locaux du Conseil municipal et de ses services» (PRD-44 A)¹.

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

Cet objet a été renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 25 juin 2012. Cette commission a siégé le 19 septembre 2012, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis, que la commission remercie vivement.

Rappel du projet de délibération

Considérant:

- que la salle du Grand Conseil utilisée actuellement par le Conseil municipal pour ses séances plénières fera l'objet de travaux de rénovation/transformation qui débiteront en septembre 2013 et qui devront normalement durer deux ans;
- que cette transformation/rénovation se fera sur la base d'un projet «Zénith» qui prévoit une disposition des sièges en véritable hémicycle, en lieu et place de l'actuelle disposition rectangulaire dite du «carré long»;
- que la disposition en hémicycle ne favorise pas les débats, contrairement à la disposition dite du «carré long»;
- que cette transformation/rénovation de la salle du Grand Conseil obligera les élus municipaux à trouver une salle de remplacement pour ses séances plénières pendant la durée des travaux;
- que le Conseil administratif s'est autosaisi de la question et aurait déjà trouvé une salle de remplacement;
- qu'il appartient aux conseillers municipaux de décider où et comment ils veulent débattre;
- que la tenue des séances du Conseil municipal hors de l'Hôtel de Ville va engendrer des dépenses;

¹ Développé, 422. Motion d'ordonnancement, 2357.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

- que le Conseil municipal devrait profiter des susdits travaux de la salle du Grand Conseil pour avoir une réflexion sur le lieu et la disposition des sièges qui lui semblent les plus appropriés pour ses débats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 5 «Locaux du Conseil municipal et de ses services» du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Titre (nouvelle teneur): «Salle du Conseil municipal»

»Alinéa 1 (nouvelle teneur): Le Conseil municipal choisit la salle qu'il juge la plus appropriée pour ses débats, ordonne le cas échéant tous les aménagements/transformations utiles et vote les crédits en vue de leur réalisation.

»Alinéa 2 (nouveau): Le Conseil administratif attribue au Secrétariat du Conseil municipal les locaux qui sont requis pour l'exécution régulière des tâches qui lui sont confiées.»

Le président propose des auditions, votées à l'unanimité.

Question

N'est-ce pas une perte de temps de prévoir ces auditions alors que la commission est à même de se prononcer ce soir, car le but est clair et n'engendre pas de frais? Et n'est-ce pas opportun de voter ce soir ce projet de délibération afin d'ouvrir la possibilité de décider du lieu?

Réponse

Du fait que plusieurs partis, de tous bords politiques, sont signataires et représentés à cette commission, il n'y a pas d'obstacle à voter ce soir, en effet.

Question

Quelles seraient les conséquences concrètes de l'application de ce projet de délibération?

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

Réponse

Il s'agit d'une réappropriation du dossier afin que le Conseil municipal ait le pouvoir de décision quant au lieu de réunion. Avec l'acceptation de ce projet de délibération, nous pourrions décider du lieu où nous siègerions.

Intervention de plusieurs commissaires, unanimes pour voter immédiatement afin de donner la possibilité de choisir le lieu, par soucis d'économie des deniers du contribuable ainsi que d'efficacité.

Votes

Le président fait alors voter pour annuler les auditions prévues, qui sont annulées à l'unanimité.

Le président met alors au vote le projet de délibération PRD-44, qui est accepté à l'unanimité.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je rappelle que le projet de délibération PRD-44 a été rédigé suite aux nombreuses discussions menées notamment par le bureau, afin de savoir où nous pourrions siéger durant les travaux de rénovation de notre salle actuelle.

La commission du règlement a d'abord voulu faire le travail du bureau, c'est-à-dire auditionner des tas de gens pour voir dans quelle salle déplacer nos séances plénières. Ensuite, elle s'est rendu compte qu'il était inutile de procéder à des milliards d'auditions, étant donné qu'il s'agissait en fait uniquement de modifier le règlement du Conseil municipal pour que nous nous donnions l'opportunité et le pouvoir de choisir où siéger.

Par conséquent, ce n'est pas la peine de discuter du rapport PRD-44 A pendant des heures, ce soir. Il suffit que le plénum accepte la délibération en vue de cette modification du règlement. Cela me paraît simple et limpide; je pense que c'est une question de bon sens. Il ne s'agit donc pas de nous lancer dans un long débat sur la salle précise que nous utiliserons ces prochaines années, mais de nous donner le droit, par principe, de décider où mener nos séances plénières.

M^{me} Virginie Studemann (S). Bien entendu, le groupe socialiste votera le projet de délibération PRD-44. Ma préopinante ayant déjà exposé tous les arguments pour justifier son acceptation, soyons brefs et votons vite!

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans ce dossier, il y a eu un certain nombre de dysfonctionnements dont on ne sait à qui attribuer la responsabilité. Peut-être au maire Rémy Pagani, mais il s'en expliquera tout à l'heure...

Quoi qu'il en soit, le groupe libéral-radical n'est pas du tout favorable à l'idée que le Conseil municipal pallie les dysfonctionnements du Conseil administratif. Il nous paraît bizarre de vouloir carrément modifier notre règlement, alors qu'il ne s'agit ici que d'une situation exceptionnelle. On ne fait pas des travaux dans cette salle tous les jours! Nous ne sommes pas du tout favorables à la modification du règlement du Conseil municipal au coup par coup.

Au départ, nous avons signé le projet de délibération PRD-44 en espérant que la commission du règlement étudierait la question de manière approfondie, audition de M. Pagani à l'appui. Il s'agissait en effet de comprendre ce qui s'était passé. Comment le Conseil municipal pouvait-il prendre le risque de ne plus siéger nulle part, un jour, puisqu'aucune salle n'était apparemment disponible? Nous attendons les explications de M. Pagani à ce sujet.

Je le répète, il n'est pas question pour nous de nous substituer à l'autorité compétente pour corriger les défaillances du Conseil administratif en matière de salles. De toute façon, il est certain que le Service de surveillance des communes invalidera cette modification du règlement du Conseil municipal.

Nous nous contenterons donc, ce soir, de blâmer M. Pagani – éventuellement, s'il est responsable des dysfonctionnements relevés dans cette affaire par le Conseil municipal et sa commission du règlement. En revanche, nous refuserons absolument de modifier notre règlement, comme le voudraient certains pour se faire plaisir. Je le souligne une fois encore: le Parti libéral-radical attend les explications de M. Pagani, mais il ne votera en tout cas pas le projet de délibération PRD-44, qui sera certainement invalidé par le Service de surveillance des communes.

M. Rémy Pagani, maire. Je veux bien essayer certains reproches, mais tout de même! Il n'y a pas eu de dysfonctionnements dans ce dossier, Mesdames et Messieurs! Je reprends le fil là où certains l'ont perdu.

Tout d'abord, le Grand Conseil a décidé de lancer un concours pour la rénovation de cette salle. Malheureusement – ou heureusement – il a décidé il y a quelques jours de reporter toute une série de travaux, dont ceux-là. Ils ont donc été reprogrammés pour 2014, 2015 ou 2016, on ne sait pas exactement. Voilà la vérité!

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

En ce qui me concerne, je suis parti du principe que nous devons étudier une solution de substitution, raison pour laquelle nous avons mené l'étude en question. Il me semble que la solution trouvée se montait à environ 2,5 millions de francs. Nous avons jugé préférable de chercher des salles équipées comme celle où nous sommes en ce moment. Il en existe, nous en avons trouvé deux. Le Conseil administratif a donc transmis au bureau du Conseil municipal les dates de réservation du Centre international de conférence Genève (CICG) – ou, plus exactement, de la salle située juste en face – où le Grand Conseil avait d'ailleurs prévu de siéger.

La deuxième salle est celle que le bureau a finalement choisie, dans l'immeuble de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Elle dispose de toutes les commodités possibles et imaginables, pour un prix de location défiant toute concurrence. Entre 2,5 millions de francs et un prix de location défiant toute concurrence, il n'y a pas photo, Mesdames et Messieurs!

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je ne vois pas pour quelle raison objective cette situation imposerait la modification du règlement du Conseil municipal; à moins que vous vouliez vraiment changer le lieu de réunion du parlement municipal, ce qui exigerait un véritable débat politique sur ce déplacement des pouvoirs dans notre canton.

M. Eric Bertinat (UDC). On constate que le projet de délibération PRD-44 est signé par la plupart des partis. Le rapport PRD-44 A nous informe, à la page 3, que cet objet a été voté à l'unanimité par la commission du règlement – c'est-à-dire également par les représentants du Parti libéral-radical. Je me permettrai donc, ce soir, de m'amuser du curieux tandem né tout à coup entre MM. Fiumelli et Pagani pour s'opposer à l'idée simple qui est défendue dans ce texte.

Le Conseil municipal aimerait pouvoir choisir la salle où il siège, s'il y a lieu d'en changer. La situation a évolué depuis le dépôt du projet de délibération PRD-44, et nous savons maintenant que les travaux de rénovation et de transformation de notre salle actuelle ne sont pas près de commencer, contrairement à ce qui était prévu il y a quelques mois encore. Cependant, sur le fond, cela ne nous empêche pas de modifier notre règlement pour donner au Conseil municipal le pouvoir décisionnel en la matière. Telle est la raison pour laquelle je vous invite à accepter ce projet de délibération, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je remercie M. Bertinat de m'avoir poussée à vérifier qui étaient les auteurs du projet de délibération PRD-44... Quelle n'a pas été ma surprise de lire le nom de M. Olivier Fiumelli! C'est marrant...

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

Pourtant, M. Fiumelli nous a dit tout à l'heure qu'il fallait refuser cette délibération pour deux raisons. Premièrement, elle sera selon lui refusée par le Service de surveillance des communes; comme il ne nous a pas expliqué pourquoi, nous ne sommes pas convaincus. Deuxièmement, il affirme que le Conseil municipal ne doit pas pallier les défaillances du Conseil administratif. Quelles défaillances? Je ne sais pas.

Il s'agit simplement d'opter pour une modalité de fonctionnement du Conseil municipal plus aisée, en nous donnant les moyens de décider où siéger. Cette disposition ne porte pas sur un cas particulier, même si le projet de délibération PRD-44 a été rédigé initialement dans un contexte bien précis; mais la situation est différente aujourd'hui, puisque les travaux de rénovation de notre salle habituelle ont été reportés. J'insiste sur le fait que nous ne voulons pas discuter d'un cas particulier, mais établir une règle générale pour permettre au Conseil municipal de décider où il siège.

Cela ne veut pas dire que nous choisirons forcément de changer de salle, si ce n'est pas nécessaire. Nous voulons simplement en avoir la possibilité. Franchement, quoi de plus simple? Je ne comprends pas ce débat!

M. Guy Dossan (LR). Je m'adresse tout d'abord à ceux qui s'étonnent de voir le Parti libéral-radical changer d'avis quant au projet de délibération PRD-44. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idée, Mesdames et Messieurs! Il n'est tout de même pas interdit de réfléchir après un vote de commission!

M^{me} Klopmann prétend que le Conseil municipal ne décidera pas forcément de changer de lieu pour se réunir. Certes, mais si nous n'avons pas l'intention de nous en aller ailleurs, les propriétaires de notre salle actuelle, eux, voudront peut-être que nous partions! Je rappelle que nous ne sommes pas chez nous, ici, mais que nous siégeons dans la salle du Grand Conseil. Si j'en étais le président et qu'un texte comme celui-là était voté par le Conseil municipal, j'en serais fâché!

En effet, les considérants du projet de délibération PRD-44 critiquent le futur projet de salle du Grand Conseil, sous prétexte que nous ne pourrions pas siéger dans un hémicycle... Sans blague! Tous les autres parlements le peuvent! Les assemblées nationales de plusieurs pays siègent dans un hémicycle et cela ne dérange personne... sauf le puissant Conseil municipal de la Ville de Genève, qui devrait quant à lui rester dans une salle carrée!

Eh bien, moi, si j'étais président du Grand Conseil, je dirais aux membres du Conseil municipal que, puisqu'ils ne sont pas contents, je leur donne leur congé! Au revoir, merci! Mesdames et Messieurs, réfléchissez bien avant d'accepter un

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

projet de délibération comme celui-là, qui peut avoir pour conséquence que le Grand Conseil nous congédie! Nous siégeons ici pour des raisons historiques, selon le bon vouloir du parlement cantonal. Je rappelle qu'il y a déjà eu des tentatives, à l'époque, de nous faire quitter cette salle. Dans un tel contexte, j'attends au contour tous ceux qui voteront cette délibération!

Si nous ne trouvons pas de salle où siéger quand il s'agit d'un cas exceptionnel, comme aujourd'hui, que se passera-t-il si le Grand Conseil nous congédie définitivement? Les défenseurs du projet de délibération PRD-44 seront-ils d'accord de dépenser de l'argent pour construire un nouveau bâtiment?

Le Parti libéral-radical estime que le problème rencontré ici dans des circonstances bien particulières n'implique pas la modification du règlement du Conseil municipal. Son bureau et le Conseil administratif devraient pouvoir régler la question sans prendre une telle mesure. A l'heure actuelle, ce n'est pas nécessaire et nous pensons même qu'il serait extrêmement dangereux de vouloir le faire!

M. Carlos Medeiros (MCG). J'ai l'impression qu'il y en a qui sont complètement à côté de la plaque, ce soir! Ils ne comprennent pas de quoi on parle! En tant que membre du bureau du Conseil municipal, je me propose de le leur expliquer pour remettre l'église au milieu du village. Vous transmettez à M. Pagani, Monsieur le président! Je crois que ce dossier est très embrouillé et qu'il faut y remettre de l'ordre.

L'année passée, le bureau a demandé au Secrétariat du Conseil municipal de chercher un lieu pouvant accueillir nos séances plénières, car le Grand Conseil du Canton de Genève avait décidé de rénover notre salle actuelle sans rien demander à personne. Mais, comme l'a dit M. Dossan, le parlement cantonal est ici chez lui... Du coup, nous avons un problème. M^{me} Cabussat et le Secrétariat du Conseil municipal se sont très bien occupés de cette question, et je tiens à les en remercier.

Tout allait bien, jusqu'au jour où M. Pagani, lors d'une réunion à laquelle j'assistais – cela doit figurer dans un procès-verbal – s'est étonné que ce soit le Secrétariat du Conseil municipal qui se charge de chercher une salle. Il a dit alors textuellement: «C'est à mes services de s'en occuper.» (*Remarque de M. Pagani.*) C'est ce que vous avez affirmé, Monsieur le maire!

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Medeiros.

M. Carlos Medeiros. D'accord, Monsieur le président; vous transmettez mes propos à M. Pagani. Tout à l'heure, il a prétendu avoir trouvé une salle avant de

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

donner sa préférence à celle, moins chère, proposée par le bureau du Conseil municipal. Mais cela ne s'est pas du tout passé ainsi!

En réalité, c'est lui qui n'a pas donné suite à cette affaire. Telle est la raison pour laquelle, à un moment donné, nous nous sommes retrouvés sans aucune solution de rechange. Si les travaux de rénovation de la salle du Grand Conseil commençaient à la date annoncée, nous n'avions tout simplement pas de salle! Ensuite, M. Pagani nous a envoyé deux fonctionnaires de son département pour nous expliquer qu'il avait trouvé une solution au CICG et que nous serions invités à visiter les lieux. Je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs, c'était un gag!

Je l'ai d'ailleurs fait savoir à mes collègues du Mouvement citoyens genevois qui sont députés – et surtout au représentant de mon parti au sein du bureau du Grand Conseil. Chers collègues, figurez-vous que, dans la salle du CICG, le public était censé se tenir derrière un simple cordon de sécurité! Rien d'autre n'était prévu! La presse, quant à elle, aurait dû se cacher dans des cabines de traduction qui mesurent 1 m sur 1 m. Manifestement, ce n'était pas le bon endroit!

Le bureau du Conseil municipal – dont je fais partie cette année encore – a donc repris l'affaire en mains et s'est lancé à la recherche d'une autre salle. C'est ainsi que nous en avons trouvé une magnifique à l'OMM, pourvue de tous les équipements nécessaires, y compris pour la télévision – ce qui n'était pas le cas au CICG, où il aurait fallu amener le matériel.

En résumé, le Secrétariat du Conseil municipal s'occupait très bien de cette affaire mais, pour une raison que je n'ai pas encore très bien comprise – c'est peut-être à cause de son ego... – M. Pagani a voulu lui brûler la politesse avec son département. Voilà comment nous en sommes arrivés à la situation suivante: le secrétariat ne pouvait pas continuer ses recherches et M. Pagani n'avait rien à proposer non plus!

Le projet de délibération PRD-44 demande simplement que les règles soient claires: ce sera désormais au Conseil municipal et à son bureau de trouver un lieu où siéger. Nous ne voulons rien de plus! Si cette délibération est acceptée, nous ne prendrons pas de retard dans la recherche d'une salle de rechange – même si les travaux ne débutent finalement qu'en 2014, retard qui rend la situation moins urgente qu'à l'époque où nous avons rédigé ce texte. Mesdames et Messieurs, j'espère que vous avez tous compris, cette fois!

M. Dossan a eu tort de se lancer dans une grande diatribe sur les prérogatives respectives du Grand Conseil et du Conseil municipal. Nous demandons simplement de clarifier le point de notre règlement qui concerne la désignation d'une salle pour nos séances plénières. Ce sera donc au Conseil municipal de s'en charger, en déléguant cette tâche à son secrétariat, comme nous l'avons fait dès le début. Il s'en était d'ailleurs très bien occupé, je l'ai dit. Si le plénum accepte

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

le projet de délibération PRD-44, M. Pagani devra désormais tenir compte d'une disposition du règlement du Conseil municipal par le biais de laquelle nous lui disons: «Laissez-nous tranquilles pour trouver notre petite salle!»

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien a signé le projet de délibération PRD-44 et il assumera sa position jusqu'au bout. Tout en espérant que la délibération sera acceptée, nous demandons à cette assemblée de dédramatiser le débat. Il s'agit ici de permettre au Conseil municipal de décider dans quelle salle il siège. Cela me paraît assez simple!

Je rappelle que, si de nombreux partis sont cosignataires de ce texte, c'est parce que nous avons connu des moments d'instabilité où nous ne savions plus à quel endroit nous pourrions siéger, à l'avenir. A un moment donné, ce flou artistique a même été accompagné de certaines pressions... Dans ces conditions, il a bien fallu que le Conseil municipal se saisisse du problème. Tel est le sens même de ce projet de délibération.

Pour ma part, je souhaite que les deux parlements concernés dans cette affaire puissent s'entendre. Il me semble que nous devrions tous poursuivre cet objectif. Il serait complètement ridicule que le Grand Conseil siège à un endroit et le Conseil municipal à un autre! Il en va également d'une répartition rationnelle des frais de location. Nous sommes une petite ville et un petit canton, nous devrions donc pouvoir nous mettre d'accord sur ce plan.

De plus, il paraît normal que le bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif, avec les moyens qui leur sont propres, s'activent pour trouver des solutions adéquates et un lieu idéalement adapté aux séances plénières de notre parlement. J'ai du mal à comprendre pourquoi nous nous bouffons le nez, ce soir – passez-moi l'expression – sur un sujet aussi banal qui devrait tous nous rassembler.

Par conséquent, j'enjoins au Conseil municipal d'approuver le projet de délibération PRD-44. C'est une question formelle, mais il est normal qu'il puisse assumer réglementairement les décisions qui doivent être les siennes. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, permettez-moi de revenir sur certaines allégations des représentants du Parti libéral-radical. Ils ont une lecture spéieuse du projet de délibération PRD-44, pour ne pas dire carrément qu'ils cherchent à faire des effets de manches! Mon texte – c'est-à-dire celui que nous avons été nombreux à signer – ne comporte aucune critique à l'égard du projet du Grand Conseil.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

Outre les autres points déjà évoqués par mes préopinants, la question se pose de la configuration de la salle destinée à abriter nos délibérations parlementaires. Le Grand Conseil a prévu une salle à la mode bernoise, si je puis dire, c'est-à-dire un hémicycle avec un seul pupitre pour les orateurs. Ces derniers devront donc faire la queue en attendant d'avoir la parole pour exprimer leurs positions respectives.

Je me demande si c'est une solution adéquate pour notre Conseil municipal, et il me semble que c'est la moindre des choses que de le laisser discuter de la formule prévue par le Grand Conseil. Il ne serait pas injustifié de vouloir conserver la configuration dite «en rectangle» que nous connaissons aujourd'hui, voire de choisir une disposition différente de nos sièges pour influencer d'une manière ou d'une autre nos débats.

Si je me permets d'insister sur cet aspect de la problématique, c'est parce que nous l'avons souligné dans le projet de délibération PRD-44. C'est là une question fondamentale: notre parlement ne doit-il pas choisir lui-même où il siège et dans quel type de salle? Pour ces raisons, je me permets de rappeler qu'il faut accepter cette délibération pleine de bon sens, comme l'a dit notre collègue M^{me} Klopmann. C'est simple: le Conseil municipal veut se saisir des questions qui le concernent directement.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je m'étonne du retournement du Parti libéral-radical qui, en commission du règlement, n'a émis strictement aucune critique à l'encontre du projet de délibération PRD-44. Il s'agit simplement de laisser le Conseil municipal choisir où il veut siéger. Ce n'est pas très compliqué! Nous ne demandons pas un changement transcendantal du règlement, mais une petite modification, afin que cesse le va-et-vient entre les diverses instances pour savoir qui doit décider quoi. Mieux vaut le préciser noir sur blanc: désormais, il appartiendra au Conseil municipal de choisir où il siège.

Je rappelle que le Conseil administratif est invité à nos séances plénières, et non le contraire. C'est bien pour cela qu'il nous appartient de décider où nous voulons siéger, compte tenu du fait que notre salle actuelle sera indisponible pendant les deux ou trois ans que dureront les travaux de rénovation. Il faut bien que nous trouvions un autre lieu! Je remercie donc ce plénum d'approuver le projet de délibération PRD-44 à l'unanimité, comme en commission.

M. Pascal Holenweg (S). Je rappelle que nous débattons ici d'une proposition de modification du règlement du Conseil municipal qui ne consiste pas à introduire un article supplémentaire, mais à rédiger différemment un article existant.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

Actuellement, la compétence de décider où siège le Conseil municipal appartient au Conseil administratif. Nous proposons simplement de nous l'attribuer à nous-mêmes... On dit que la première compétence des parlements est le vote du budget – mais c'est faux! Ils doivent avant tout pouvoir décider où ils travaillent! Cette délibération ne demande rien d'autre pour le Conseil municipal.

Les aléas de la transformation de notre salle actuelle n'ont rien à voir avec cet objet. Oublions donc ce cas particulier et stipulons simplement dans le règlement qu'il appartient au Conseil municipal de décider où il se réunit. Le reste demeure inchangé.

Je rappelle que notre parlement a pour seule obligation de siéger sur le territoire actuel de la Ville de Genève – aussi longtemps que celui-ci n'aura pas été étendu, bien évidemment... A cet égard, je citerai l'article 4 du règlement, seule disposition où il est précisé que le Conseil municipal siège dans la salle où nous nous trouvons actuellement: «Le drapeau de Genève est placé au-dessus de la porte de l'Hôtel de Ville pendant toute la durée des séances du Conseil municipal.» Quoi qu'il en soit, je répète qu'il s'agit simplement ici de pouvoir décider du lieu où nous siégeons.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

M. Guy Dossan (LR). Je serai bref. Nous avons bien compris ce que vous cherchiez à faire, Mesdames et Messieurs! Simplement, une particularité nous distingue des autres Conseils municipaux du canton: nous ne siégeons pas dans nos propres locaux. Nous siégeons en ville, mais pas chez nous! Je signale à ceux qui ne le sauraient pas encore que l'Hôtel de Ville appartient à l'Etat de Genève. Si ce dernier décide demain de nous éjecter, il pourra très bien le faire!

A notre avis, il aurait fallu édulcorer la formulation du projet de délibération PRD-44 en précisant que le Conseil municipal ne choisit la salle où il siège que dans des cas exceptionnels. Soyons réalistes! Notre parlement se réunit à l'Hôtel de Ville depuis 1848, pour des raisons historiques et selon le bon vouloir de l'Etat. Si celui-ci nous dit que, puisque nous ne sommes pas contents et que nous préférons choisir librement où siéger, nous n'avons qu'à construire notre propre salle, nous nous trouverons face à un problème autrement plus grave que celui dont nous débattons ce soir. Or, je pense que nous pourrions éviter ce risque tout en trouvant une solution satisfaisante, si nous renoncions à modifier notre règlement actuel.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je comprends la volonté de certains d'entre vous de décider où siège votre parlement. Cela ne me pose aucun problème. Néanmoins, pour une fois, je suis d'accord avec M. Dossan: il faut bien réfléchir à ce qui est en train de se passer, dans ce débat.

J'aimerais vous rapporter une anecdote qui n'en est pas vraiment une. L'ordre protocolaire du cortège de l'Escalade voulait que défilent d'abord les représentants du Conseil d'Etat, puis ceux de la Ville de Genève, des autorités judiciaires et des communes. La dernière fois, M. Maudet a défilé après les autorités judiciaires, car l'ordre protocolaire a été modifié par le président du Grand Conseil il y a une année et demie. Personne n'y a rien vu! Le Grand Conseil est maître chez lui et il peut décider ce qu'il veut! En l'occurrence, le président d'alors du Grand Conseil – dont je ne citerai pas le nom – détestait la Ville de Genève ou, en tout cas, sa position historique dans le cortège de l'Escalade. Pourtant, celle-ci avait un sens. Je rappelle qu'avant 1848 la Ville possédait de nombreux biens qu'elle a dû céder au Canton lors du partage imposé par la Constitution fédérale. Je pense aux Services industriels de Genève, pour ne citer qu'un exemple.

De fait, Mesdames et Messieurs, vous fragiliserez la position de la Ville par cette modification du règlement du Conseil municipal. Je vous signale d'ailleurs que vous aurez beau la voter – ce que vous ferez comme un seul homme ou une seule femme tout à l'heure, j'imagine – il n'en demeure pas moins que, selon la loi sur l'administration des communes (LAC), c'est le Conseil administratif qui est l'autorité compétente pour la location de salles. Lisez la LAC, si vous en doutez!

Voilà pourquoi j'ai voulu faire des propositions de locaux pouvant accueillir temporairement les séances plénières Conseil municipal pendant la rénovation de la salle du Grand Conseil. Je suis désolé que certains aient mal compris mes intentions. Nous avons d'abord choisi la salle du Musée d'histoire naturelle, où mon département serait chargé d'effectuer les travaux nécessaires. Par conséquent, si je décide de ne pas vous présenter de proposition dans ce sens, il n'y aura pas de solution! Mais telle n'est pas la volonté du Conseil administratif – je parle sous le contrôle de mes collègues. Nous préférons discuter avec le Canton pour organiser ce changement de salle.

Soyez conscients, Mesdames et Messieurs, qu'il coulera beaucoup d'eau sous les ponts entre le résultat du concours pour la transformation de la salle du Grand Conseil et la fin des travaux, prévue pour 2019 ou 2020. Dans ce contexte, nous espérons pouvoir nous entendre avec le Canton, afin de voir quelles modifications apporter à l'organisation des séances plénières. Nous sommes toujours parvenus à nous entendre, depuis 1848! Pourquoi ne serait-ce pas le cas encore aujourd'hui?

Il ne me semble pas que renoncer à modifier le règlement concernant le choix des salles soit un affront au Conseil municipal. Mieux vaut ne rien changer à la

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

situation actuelle, qui nous vient du passé. Ces choses-là, moins on les change, mieux c'est. Je plaide donc pour le refus du projet de délibération PRD-44 – mais je sais que mon point de vue n'aura aucun effet sur le vote...

Quoi qu'il en soit, il y aura un troisième débat obligatoire, comme pour toutes les modifications du règlement du Conseil municipal. Dans ce cadre, Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil administratif, je demanderai au Service de surveillance des communes de vous faire part de son avis, puisque le mien n'a que peu d'importance...

M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse (MCG). En tant que rapporteuse, je m'étonne que nous débattions aussi longtemps sur un projet de délibération accepté avec une superbe unanimité par la commission du règlement. La position de M. le maire me surprend: lui qui est toujours surchargé de travail, pour une fois que nous voulons le soulager d'une tâche ardue, il s'en plaint! Tous les groupes ont accepté cet objet en commission, faisons de même ce soir!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je m'étonne, moi aussi, de la position du maire. Il vient de nous expliquer que c'est le Conseil administratif qui détient le pouvoir et qu'il lui revient donc de nous soumettre ses propositions. C'est évident, puisqu'il est un exécutif! Mais il est tout de même normal qu'il exécute aussi la politique souhaitée par le Conseil municipal! Ce dernier veut simplement pouvoir choisir où il siège, ce qui me paraît compréhensible – notamment dans les circonstances particulièrement stressantes et pénibles que nous avons connues récemment. Cela découle du bon sens!

Telle est la raison pour laquelle la commission du règlement a voté à l'unanimité le projet de délibération PRD-44. Je propose au plénum de continuer sur cette voie et d'obéir au bon sens qui nous a animés jusqu'à présent. Si l'usage doit changer, il faut en décider! C'est justement pour cela que les parlements existent! Voudriez-vous plutôt que nous nous enterrions dans l'inchangé pour tout le reste de la législature, Monsieur le maire? Je sais que telle n'est pas votre intention, puisque vous vous glorifiez toujours de construire partout et pour tous... Par conséquent, Mesdames et Messieurs, votons cette modification de notre règlement!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 38 oui contre 15 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 5 «Locaux du Conseil municipal et de ses services»
du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Titre (nouvelle teneur): «Salle du Conseil municipal»

»Alinéa 1 (nouvelle teneur): Le Conseil municipal choisit la salle qu'il juge la
plus appropriée pour ses débats, ordonne le cas échéant tous les aménagements/
transformations utiles et vote les crédits en vue de leur réalisation.

»Alinéa 2 (nouveau): Le Conseil administratif attribue au Secrétariat du
Conseil municipal les locaux qui sont requis pour l'exécution régulière des tâches
qui lui sont confiées.»

Le président. Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu demain.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, je demande un délai supplé-
mentaire. En effet, je me vois mal demander demain matin au Service de sur-
veillance des communes un avis de droit pour valider le troisième débat. Nous
n'en sommes pas à un mois près! S'il était possible de reporter le troisième débat
à une séance plénière du mois prochain...

Le président. Il en sera fait ainsi.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je suis désolé, Monsieur le président, mais il
n'y a pas de raison que nous acceptions le délai demandé par M. Pagani. Je n'ai
pas la même interprétation que lui des dispositions de la LAC. De toute façon,
comme l'a rappelé M. Holenweg tout à l'heure, ce projet de délibération devra
être validé par le Conseil d'Etat. Nous pouvons donc parfaitement mener le troi-

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

sième débat demain et attendre ensuite que le Canton avalise la décision finale de notre Conseil municipal.

Comme l'a si bien dit M. Lathion tout à l'heure, le Conseil administratif est un exécutif – il doit donc exécuter ce que le parlement lui demande! N'oubliez pas cela, Monsieur le maire, au lieu de vous lancer dans des acrobaties incroyables pour n'en faire qu'à votre tête! (*Applaudissements.*)

M^{me} Virginie Studemann (S). Je pense la même chose que mes préopinants: il n'y a aucune raison que nous attendions indéfiniment pour mener le troisième débat. Si le projet de délibération PRD-44 doit être invalidé, il le sera après le vote du Conseil municipal. Je ne vois pas pourquoi vous essayez de gagner du temps ainsi, Monsieur Pagani. Vous ne faites qu'augmenter la confusion du débat!

J'en reviens aux propos de M^{me} Klopmann: il s'agit ici de modifier le règlement du Conseil municipal pour qu'il puisse choisir son lieu de délibération. Bien évidemment, il reviendra au Conseil administratif de faire des propositions en la matière, car ce n'est pas notre parlement qui fera les recherches ou mènera les négociations nécessaires, nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous aimerions simplement que la décision finale revienne au Conseil municipal, c'est-à-dire qu'il valide lui-même son choix – éventuellement parmi plusieurs propositions.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tant que M. Spuhler ait raison et que le Conseil municipal soit un législatif... Malheureusement, il n'est qu'un délibératif! Nous nous félicitons donc que M. Pagani ait rejoint la position du Parti libéral-radical. Il me semble sage d'attendre un peu avant de mener le troisième débat sur le projet de délibération PRD-44. D'ailleurs, cela fait une heure que nous parlons de rien dans le vide! La modification de notre règlement sera forcément invalidée par le Conseil d'Etat. Autant attendre un mois avant de nous ridiculiser...

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre ne voit pas non plus de raison de différer la décision finale du Conseil municipal sur le projet de délibération PRD-44. En ce qui nous concerne, nous ne voulons pas d'un délai d'un mois! Nous souhaitons que le troisième débat soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière, qui aura lieu demain. Nous avons écouté avec grand intérêt M. Pagani nous dire qu'il ne fallait pas toucher aux choses du passé... Je rejoins totalement sa position sur ce point: faisons de même ici et menons ce troisième débat selon les modalités habituelles!

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne veux pas prolonger le débat mais, comme M. Fiumelli, je rappelle que le Conseil municipal est un délibératif. Avec M. Pierre Vanek, quand nous étions majoritaires au Grand Conseil, j'ai été l'un des premiers à proposer une amélioration du statut des conseillers municipaux, puisqu'ils ont le droit d'édicter des règlements de portée générale. Tel était notre objectif: rendre plus acceptable la situation des conseillers municipaux. Je suis donc loin de penser que le Conseil municipal n'a qu'à voter le budget: à mon sens, il doit aussi participer à l'activité politique générale en entretenant une saine relation avec l'exécutif.

Sur le fond, je suis d'accord avec la volonté du Conseil municipal de décider où il siège; cela va de soi. Néanmoins, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas dans un salon de thé, ici! Vous connaissez les vellétés du Grand Conseil de diminuer les prérogatives financières et politiques de la Ville. Si vous votez le projet de délibération PRD-44, vous encouragerez cette tendance. L'histoire me donnera peut-être tort mais, expérience faite, je suis devenu prudent dans ce genre d'affaires.

J'aimerais aussi vous rappeler quelque chose que certains ont peut-être oublié. Ces derniers mois, vous avez voté toute une série de modifications du règlement du Conseil municipal. Avez-vous reçu confirmation de leur validation par le Service de surveillance des communes? Non! Or, c'est lui qui, au nom du Canton, valide les règlements municipaux. Le Conseil d'Etat ne fait qu'y apposer son sceau. En l'occurrence, je vous informe que le Service de surveillance des communes nous a fait savoir qu'il se voyait mal accepter tous ces changements réglementaires.

Bénédictin comme je suis, j'ai pensé qu'il valait mieux éviter de créer un nouveau conflit entre ce service et votre parlement. Vos décisions quant aux modifications de votre règlement vous appartiennent, certes, mais elles nous conduisaient vers un crash. J'ai donc pris rendez-vous avec le Service de surveillance des communes pour essayer d'arrondir les angles, Mesdames et Messieurs! Il aurait pu d'emblée tout invalider et vous renvoyer votre copie! Heureusement, nous n'en sommes pas là. Cependant, je crois que nous n'arriverons pas à éviter une telle situation, si vous continuez à exercer au pas de charge vos prérogatives.

Pour en revenir au projet de délibération PRD-44, il me sera difficile de plaider en faveur de cette nouvelle modification du règlement du Conseil municipal devant le Service de surveillance des communes et le Conseil d'Etat. Or, jusqu'à preuve du contraire, c'est au Conseil administratif qu'il revient d'assumer cette tâche, non au Conseil municipal ou aux membres de son bureau – malgré la haute considération que je leur porte.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et je vous demande humblement de faire droit à ma demande de

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

reporter le troisième débat au mois prochain. Ce délai n'aura aucune incidence sur votre décision, mais il me permettra d'envisager des stratégies pour faire en sorte que votre volonté soit plus ou moins satisfaite du point de vue de la LAC. Merci!

M. Pascal Holenweg (S). J'aimerais juste apporter une précision. Le Service de surveillance des communes ne peut pas invalider une décision du Conseil municipal pour des raisons d'opportunité ou de confort. Il ne peut le faire que si cette décision est contraire à la loi. Si tel est le cas du projet de délibération PRD-44, il sera invalidé et la situation sera claire. Mais, pour que le Service de surveillance des communes puisse valider ou invalider une décision portant sur le règlement du Conseil municipal, il faut que nous ayons mené le troisième débat. Nous ne pourrons pas savoir si notre délibération est formellement acceptable avant de l'avoir votée en troisième débat.

C'est pourquoi nous proposons de faire le troisième débat demain, afin que le Conseil administratif puisse ensuite discuter avec le Service de surveillance des communes sur la base d'une décision formelle du Conseil municipal. Pour l'heure, nous n'en avons encore pris aucune, donc il ne pourrait négocier sur rien!

M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse (MCG). Je répète ce que j'ai déjà dit tout à l'heure: la commission du règlement a voté le projet de délibération PRD-44 avec une belle unanimité! Or, les mêmes groupes qui l'ont accepté dans ce cadre-là sont aussi représentés au parlement cantonal, me semble-t-il... Je m'étonne donc de la certitude de M. Pagani, qui pense que le Grand Conseil fessera sauvagement les membres du Conseil municipal qui auront eu l'outrecuidance de prendre l'initiative de modifier leur règlement! Par ailleurs, j'aimerais savoir si M. le maire a vraiment reçu confirmation que ses propres choix en matière de location de salles seraient approuvés les yeux fermés par le Canton...

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président).

M. Eric Bertinat (UDC). Le plus simple, c'est de se tourner vers le règlement du Conseil municipal dont nous discutons justement ce soir... Je cite l'article 92: «Le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session...» Je vous prie donc, Monsieur le président, de respecter le règlement! *(Applaudissements.)*

Le président. Le bureau en décidera et vous annoncera demain quand aura lieu le troisième débat sur le projet de délibération PRD-44... *(Protestations.)*

Mesdames et Messieurs, j'ai aussi lu consciencieusement l'article 92 du règlement: il stipule que le président ou la présidente fixe le troisième débat à la séance suivante de la même session ou de la session suivante. Il en sera donc réglementairement fait ainsi!

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Alexandra Rys, Marie Chappuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pataroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la grande roue?» (M-974)¹.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Durant l'été 2009, une grande roue a été exploitée sur la place Sturm, dûment autorisée par la Ville.

Une requête similaire est parvenue au Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) le 31 mai 2012. Le SEEP a donné une suite favorable à ladite requête.

La grande roue n'a finalement pas été installée pour des raisons de contingence propres à l'exploitant.

La Ville est tout à fait disposée à réitérer l'autorisation précédemment délivrée, dans l'hypothèse où une nouvelle demande lui parvient en 2013, pour autant, cependant, que cette installation soit compatible avec les projets d'implémentation du pavillon de la Danse ainsi que du pavillon Rousseau.

Cela étant, ce type d'exploitation est soumis à conditions.

L'exploitation de la grande roue, en 2009, avait suscité de nombreuses plaintes de riverains, faisant état de nuisances sonores, mais également de nuisances relatives à la salubrité et au respect de leur vie privée.

Aussi, il appartiendra au futur exploitant de prendre contact avec les régies/propriétaires avoisinants afin de trouver des aménagements susceptibles de diminuer les nuisances rappelées supra.

Une communication appropriée devra être assurée, auprès des riverains, avant l'installation de l'infrastructure.

¹ Rapport, 410.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Pour le surplus, l'autorisation délivrée par le SEEP sera soumise à conditions:

- la durée d'exploitation ne sera pas supérieure à trois mois;
- les horaires d'exploitation iront de 14 h à 22 h du dimanche au jeudi et de 14 h à 23 h du vendredi au samedi;
- aucune musique ne pourra être diffusée sur le site;
- en dehors des heures d'exploitation, l'éclairage installé sur la grande roue devra être éteint;
- une buvette, assortie d'une terrasse, pourra être exploitée. Toutefois, leurs dimensions ne dépasseront pas 30 m², respectivement 50 m². Ces dimensions sont similaires à celles octroyées aux exploitants des nombreux pavillons-glaciers sis en ville de Genève;
- la période est les horaires d'exploitation de la buvette seront similaires à ceux de la grande roue.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2374
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2374
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Plus de sécurité dans nos rues: développons une vidéosurveillance responsable» (P-267 A/B). Suite du débat	2374
4. Proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal (PR-983). Troisième débat	2400
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la projet de délibération du 6 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Carlos Medeiros, Olivier Tauxe, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et M ^{me} Salika Wenger: Modification de l'article 5 du règlement du Conseil municipal: «Locaux du Conseil municipal et de ses services» (PRD-44 A).	2402
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{mes} Alexandra Rys, Marie Chappuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la grande roue?» (M-974) . . .	2419
7. Propositions des conseillers municipaux	2420
8. Interpellations	2420
9. Questions écrites	2420

Le mémorialiste:
Ramzi Touma